



MÉMOIRE DOMINICAINE

Histoire

Documents

Vie dominicaine

Les bâtiments du monastère de Prouilhe

Ernest-Bernard Allo – Charles Journet

Correspondance

N° 32

cerf

24, rue des Tanneries, 75013 Paris

LE MONASTÈRE ROYAL DE PROUILLE AU XVIII^e.

LA RECONSTRUCTION PAR JACQUES HARDOUIN-MANSART
DE SAGONNE, ARCHITECTE DU ROI (1746-1787)

La reconstruction du monastère dominicain de Prouille au XVIII^e siècle fut, après l'église Saint-Louis de Versailles, la commande royale la plus importante de la carrière de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), petit-fils du fameux Jules Hardouin-Mansart, dernier membre de cette grande dynastie d'architectes, et l'une de ses rares réalisations connues¹.

Berceau de l'ordre des Frères Prêcheurs, le monastère fut fondé, selon la légende, par saint Dominique en 1206 dans la plaine fertile du Bas-Languedoc, aux pieds de la colline de Fanjeaux qui marque en Languedoc la naissance de la chaîne des Pyrénées (fig.1)². Elevé en plein pays cathare, il

¹ Sur la vie et l'œuvre de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, cf. mes articles et thèse dans la bibliographie. Quelques réalisations sont citées dans les notes 19 et 51 (cf. *infra*). Avant mes travaux, le monastère était connu comme création de l'architecte par l'abbé Lambert, 1751, p.122 ; Planat, s.d., p. 595 ; Bauchal, 1887, p. 398 ; Delaire, 1907, p. 338 ; Babelon, 1964, p. 104 ; Portoghesi, 1969, t. III, p. 482 ; Russo, 1982, t. III, p. 99 ; Gallet, 1995, p. 255 (cf. bibliographie).

Selon les époques et les usages, on écrit "Prouille", "Prouille" ou "Prouilhe", cette dernière orthographe étant actuellement privilégiée. Nous conserverons néanmoins la première, souvent employée au XVIII^e dans les archives et par de nombreux auteurs jusqu'à la fin du XX^e siècle.

² En fait, le fondateur est l'évêque Diègue d'Osma et l'acte de donation est de 1206-1207. Sur la fondation du monastère, cf. ch. précédents et bibliographie. Situé dans l'Aude, près la commune de Fanjeaux, à 28 km de Carcassonne, Prouille se trouve à un endroit particulièrement stratégique puisqu'aux confins du Razès, du Carcassès et du Lauragais, aux limites des diocèses de Carcassonne, Toulouse et Narbonne, mais aussi à proximité des voies historiques reliant la vallée de la Garonne à celle de l'Aude, Carcassonne au pays de Mirepoix et au comté de Foix. Le monastère était

relevait du diocèse de Saint-Papoul, créé en 1317 (de Toulouse avant cette date), et de la sénéchaussée du Lauragais sous l'Ancien Régime. Depuis le Moyen Age, le monastère était considéré comme ayant eu une importance capitale dans la défense de la doctrine catholique romaine et figurait, à ce titre, au premier rang de ceux ayant illustré l'histoire de l'Eglise³. Prouille, depuis toujours, était un couvent double lié aux conditions particulières de sa naissance. Toutefois, le nombre de religieux ne dépassa jamais celui des religieuses⁴. Chaque communauté disposait à sa tête d'un prieur et d'une prieure⁵.

ainsi lié à la plupart des pays des haut et bas-Languedoc (cf. bibliographie, Guiraud, 1897, p. II).

³ Cette appréciation est aujourd'hui remise en question par les travaux de Simon Tugwell en 2004 pour qui le monastère accueillit des femmes converties de l'hérésie et servit de pied-à-terre à un groupe de prédicateurs dans ses premières années (cf. bibliographie Tugwell, 2004. Nous remercions le R.P. Hodel de ces précisions). Jusqu'alors, sans doute soucieux d'accroître le prestige du lieu, les moniales et les historiens à leur suite considéraient que c'était à Prouille que, pour la première fois, les religieuses dominicaines pratiquèrent dans la plus stricte clôture, la vie de contemplation et de pénitence qui devait inspirer sainte Thérèse d'Avila dans la fondation de son carmel. Ce serait aussi là que se retrouvèrent les prédicateurs de l'orthodoxie romaine dans leur croisade contre les Cathares ou Albigeois afin d'y recevoir les encouragements et instructions de saint Dominique. Au sein d'une population hostile, ce monastère aurait été l'un des quartiers généraux de l'Eglise dans sa longue lutte contre cette hérésie au XIII^e siècle. Par cette aura, il vit ainsi affluer, tout au long des XIII^e-XIV^e siècles, les biens et les vocations au point d'abriter jusqu'à 160 religieuses à cette époque, témoignant ainsi de l'intensité de sa vie spirituelle. Bon nombre d'entre elles provenaient des plus illustres familles nobles du Lauragais et du Razès (cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. VIII).

⁴ Au Moyen Age, au plus fort de la réputation de Prouille, le nombre des religieuses monta jusqu'à 160. En 1751, au début des travaux de reconstruction, on comptait 54 religieuses dont 33 professes et 21 converses. En 1786, soit à la fin du chantier, ce nombre grimpa à 63 religieuses dont 42 professes et 21 converses (Archives du monastère de Prouille, Livre des revenus du monastère royal de Prouille, 1765-1786).

Le nombre des religieux était, en revanche, nettement plus réduit. En 1792, soit au moment de leur expulsion, on comptait 6 religieux dont 1 convers (Archives du monastère de Prouille, *ibid*, et cf. bibliographie, Mère Françoise du Mortier, 1898, p. 289).

Toutes d'origine noble, les religieuses touchaient au XVIII^e une pension de 350 livres pour les converses, de 700 livres pour les professes et de 2 000, voire 2 500

L'incendie de mars 1715 et ses conséquences

Dans la nuit du 4 au 5 mars 1715, sous le priorat de Madame de Lasserre, un violent incendie éclata, causé, dit-elle, "par l'imprudence d'une des servantes de la cuisine" et qui détruisit une bonne partie du monastère dont toute la moitié nord⁶. De cet ensemble hétérogène des XIII^e-XIV^e

livres, pour la priure (cf. bibliographie, Mère Françoise du Mortier, 1898, p. 282) et cf. *infra*.

⁵ Cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 281 et Vicaire, 1992, p. 119-128.

Rappelons que, selon la légende, les neuf filles nobles installées par Dominique en 1203 auraient donné naissance à la communauté des sœurs tandis qu'il installait parallèlement les prédicateurs et missionnaires catholiques qui l'avaient suivi jusqu'alors dans sa croisade contre les Albigeois ou Cathares. Madame du Pac de Bellegarde, prieure royale de 1751 à 1772, rappelle dans son recueil que saint Dominique interdisait – à l'exception de saint François – aux religieux de son ordre la possession d'un temporel, la pauvreté étant l'un de ses fondements clés. Il craignait en effet que cela ne les distraie du spirituel. Cette défense, faite suite au chapitre général de l'ordre tenu à Bologne en 1220, fut confirmée par Innocent IV en 1248 et subsista jusqu'au pontificat de Sixte IV (1471-1484) qui les autorisa de nouveau.

Depuis ce temps, les religieux de Prouille, outre les fonctions de chapelains, de confesseurs et de supérieurs ecclésiastiques du monastère, eurent pour mission, via leur propre prieur, de veiller à l'administration du temporel afin d'éviter à leurs consœurs de s'en mêler, conformément à l'interdiction de saint Dominique. Ainsi, tous les actes publics relatifs au temporel furent passés par le prieur au nom de la prieure. Les religieux devenaient, par là même, "copropriétaires cojouissants et coadministrateurs des biens du temporel".

Madame de Bellegarde (cf. note 6) ajoute que les religieux de Prouille n'eurent pas, contrairement à leurs homologues dominicains, de syndic renouvelable tous les deux ans. La maîtrise du temporel demeurait néanmoins entre les mains des religieuses qui, si elles n'agissaient pas directement en nom propre, demeuraient en "la possession exclusive de recevoir et de dépenser tous les revenus de la maison". Sur l'importance du temporel de Prouille, cf. *infra*.

On s'étonnera, bien sûr, que la prieure de Prouille n'ait jamais porté le nom d'"abbesse", mais cela n'était pas l'usage dans l'ordre. Elle se considérait néanmoins comme "le chef des Filles de l'Ordre de Saint-Dominique". En témoignent les nombreuses fondations faites par les sœurs tant en France qu'en Espagne.

⁶ Le récit de cet incendie et ses conséquences est consigné par Madame de Lasserre dans un courrier au Provincial de l'ordre du 20 mars 1715 (Rome, Sainte Sabine, AGOP XII 31 020, fol. 33-35 ; document aimablement communiqué par le R.P. Paul-Bernard Hodel). Madame de Bellegarde rapporte, dans son recueil relatant la reconstruction du monastère, la date de février 1715 pour l'incendie, mais il s'agit là d'une confusion. La date de mars 1715 a d'ailleurs été reprise par tous les historiens de Prouille.

siècles (fig.2)⁷, disparurent ainsi : les bâtiments de la clôture des religieuses dont le grand réfectoire ; les salles d'assemblée, les offices et les dortoirs des sœurs qui comptaient plus de 400 lits ; ainsi que la chapelle primitive de Sainte-Marie, enclose dans le cloître de ces dernières⁸. Furent épargnés, en revanche : le nouveau corps de logis est ; les églises Notre-Dame et Saint-Martin ; les appartements de la prieure royale⁹ ; le logis des religieux et des étrangers.

Madame de Lasserre précise que l'incendie détruisit également tout le mobilier, la tribune de l'église Notre-Dame où les religieuses célébraient l'office nocturne. Elles trouvèrent refuge, provisoirement, dans le logis des religieux et des étrangers.

Le drame de cet incendie fut d'autant plus grand que, de 1701 à 1712, on avait entamé la reconstruction d'une partie des bâtiments – le logis est notamment –, suivant le vaste mouvement de rénovation et d'extension des anciens ensembles conventuels initié en France au XVIII^e siècle à la suite du concile de Trente. On avait ainsi érigé, à l'est, derrière l'église Notre-Dame, principale église du monastère, un nouveau logis

⁷ Sur la disposition du monastère avant 1715, cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. II-IV et le plan (fig.3) ; Carasco, 1969, p. 30-33 (Archives départementales de l'Aude, 2 J 150).

⁸ Cf. bibliographie, Bazin, 1888, p. 69. Ces bâtiments furent essentiellement l'œuvre des frères Raymond Cathala et Arnaud Séguier, lequel est aussi l'auteur de l'église principale Notre-Dame (cf. *infra*). Selon Maryse Carasco, c'est dans la chapelle primitive Sainte-Marie que saint Dominique aurait prié et passé des nuits entières (cf. bibliographie, *ibid*, p. 33). Nous verrons plus loin qu'il n'en est rien.

⁹ Les moniales dominicaines, selon les *Constitutions*, élisent leur prieure. Suite au concordat de Bologne entre Léon X et François Ier en 1516, le roi de France se réserva de nommer les titulaires des abbayes et monastères suivant la règle de la commendé. Dès lors, les monarques prirent l'habitude de nommer toutes les prieures, ce à quoi les religieuses de Prouille tentèrent de résister en leur adressant de pressantes sollicitations avec le soutien de l'évêque de Saint-Papoul. La première à être ainsi désignée fut, sous François Ier, Jeanne d'Amboise et la dernière, sous Louis XV, Marianne de Montaut Miglos en 1772 (cf. *infra*). Beaucoup de prieures de Prouille furent de sang royal, réhaussant ainsi le prestige du site.

destiné aux religieuses (fig.3), mais seules quelques cellules, placées du côté du midi, étaient habitables lorsque survint l'incendie¹⁰.

Pour remédier aux problèmes de logement causés par ce drame, on décida de renvoyer en alternance dans leur famille, tous les semestres, 25 religieuses moyennant le versement d'une pension de 50 livres. Les sœurs restantes étaient logées dans l'aile des religieux et des officiers de la maison tandis que d'autres furent recueillies par leurs homologues du couvent de Fanjeaux. Une partie des servantes de Madame de Lasserre durent être congédiées. La mesure, nous dit la prieure, fut envisagée, dans un premier temps, jusqu'en 1717 par le procureur général du Parlement de Toulouse, Marie-Joseph Le Mazuyer, date qu'il avait établie pour l'achèvement des nouveaux bâtiments. La mesure devait, hélas, se prolonger bien au-delà, la communauté ne parvenant pas à s'accorder sur la reconstruction du monastère. Une autre conséquence de l'incendie de 1715 fut la précarité des conditions de vie qui empêchera, jusqu'à l'inauguration de premiers bâtiments en 1765, tout accroissement de la communauté, au grand dam de la prieure¹¹!

¹⁰ En 1700, Louis XIV autorisa les religieuses à couper dans le "quart en réserve" de la forêt de Ramondens, située près de Saissac, à cheval sur les départements de l'Aude et du Tarn, afin de financer les travaux de reconstruction de leur monastère. Travaux qui débutèrent ainsi dès 1701. Le gros œuvre du corps de logis principal était achevé en 1712. Le manque de moyens à cette date résolut les religieuses de mettre en adjudication les coupes autorisées par le pouvoir royal.

Cette forêt, qui faisait partie des domaines de Prouille, couvrait, selon les relevés de Jean Sicré, arpenteur de La Cassagne (Dordogne), en 1772, une superficie de 3 718 arpents 576 perches. Elle fournissait le monastère en bois mais aussi en minerai (Prouille, Archives du monastère).

¹¹ Cf. courrier de Madame de Lasserre et recueil de Mme de Bellegarde, *supra* note 6. L'une des servantes de Mme de Lasserre avait péri dans l'incendie.

Les pertes matérielles furent évaluées à 45 000 livres par certains, à 200 000 livres par Madame de Lasserre¹². La situation du monastère était d'autant plus critique que les finances étaient dans un état pitoyable. Les frères économes administraient fort mal les biens et certains n'hésitaient pas à profiter de la situation. Il fallut recourir à plusieurs emprunts conséquents pour parvenir à engager la reconstruction et payer les intérêts¹³.

Si l'on ignore la date à laquelle débutèrent les premiers ouvrages de reconstruction, on sait en revanche que l'on était parvenu à achever, au milieu des années 1740, le bâtiment est et à lancer la construction du logis nord en retour qui longeait l'église Notre-Dame. Ouvrages dans lesquels on avait remployé, suivant l'usage, une partie des anciens matériaux conservés lors de l'incendie. Madame de Lasserre assure que le procureur général du Parlement de Toulouse et l'évêque de Saint-Papoul avaient beaucoup œuvré pour le rétablissement du temporel de Prouille.

Toutefois, la mauvaise gestion des fonds entraîna l'arrêt des ouvrages : le logis nord demeura au niveau du rez-de-chaussée à l'arrivée de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne en 1747. Outre ces bâtiments, une

¹² Cf. biographie, Camerlinck, 1927, p. 79. On évoque même une perte de 450 000 livres ! (cf. *Lieux saints dominicains (...)*, 1934, p. 52).

¹³ D'après Madame de Bellegarde (*supra* note 6), le monastère avait emprunté en 1720, 100 000 livres au financier Dauriac de Castanier, co-directeur de la Compagnie des Indes, nantis sur le produit du domaine de Saussens (Haute-Garonne) qui servait au règlement des intérêts au denier 3.

En 1733, 10 000 livres furent empruntées aux chartreux de Castres pour payer les intérêts de plusieurs sommes. L'année suivante, M. de Lévis-Mirepoix accorda 20 000 livres pour régler des créanciers avignonnais. Toujours en 1734, un quart en réserve de la forêt de Ramondens fut vendu, avec la permission du roi, pour 10 696 livres afin de couvrir partie des frais des bâtiments et quelques créances (cf. *infra* note 15). A la veille des années 1740, le passif du monastère se montait à 132 000 livres.

partie du cloître des religieuses, dont les cellules au revers faisaient face à l'église, avait pu aussi être réalisé¹⁴.

Une reconstruction difficile. Choix de Mansart de Sagonne. L'arrêt en commandement de 1746

Outre les emprunts, la réalisation de ces premiers travaux n'aurait pu être possible sans un arrêt du conseil du roi du 3 septembre 1734 qui, comme celui de 1700, autorisait l'exploitation d'un nouveau lot de la forêt de Ramondens, bien foncier de la communauté de Prouille, près de Saissac (Aude)¹⁵. Par cet arrêt, les ouvrages furent placés, non plus sous la direction de la maîtrise en place, mais sous celle d'un commissaire du roi, en l'occurrence le grand maître des eaux et forêts de la généralité de Toulouse, et de l'évêque de Saint-Papoul, Mgr Daniel-Bertrand de Langle¹⁶. Les sommes retirées de l'exploitation de la forêt devaient être déposées au receveur général des domaines de la généralité d'alors, le sieur Mellic, qui ne pouvait agir que suivant les ordonnances du grand maître des eaux et forêts¹⁷.

¹⁴ Cf. note 6.

¹⁵ Cf. notes 6 et 10. L'exploitation de cette forêt pour le financement de la reconstruction du monastère de Prouille fera l'objet d'autres arrêts du conseil du roi, cf. *infra*.

¹⁶ Né à Redon, le 9 septembre 1701, Mgr de Langle devint évêque de Saint-Papoul, le 24 août 1738 et demeura en fonction jusqu'à sa mort le 8 juillet 1774. Docteur en théologie de la faculté de Paris, il était auparavant vicaire général de Redon. A sa mort, Mgr de Langle légua sa fortune à l'hôpital de Castelnaudary et sa bibliothèque à la ville. Saint-Papoul, modeste village de l'Aude, au nord-est de Castelnaudary, fut érigé en évêché par Jean XXII en 1317. Prouille fut longtemps l'objet de disputes avec l'évêché voisin de Mirepoix. Cf. biographie *Hierarchie catholique (...)*, t. VI, 1958, p. 328. Archives départementales de l'Aude, 3E 10 144 : Testament et codicille du 25 juin 1774 et B 2156 : Inventaire du 25 juin 1774 (lacunes).

¹⁷ Edilbert de Teule signale dans son ouvrage (cf. biographie, 1902, p. 457) une "quittance des paiements faits par M. Melix pour faire la chambre des médecins et apothicaires", à savoir l'infirmerie, placée au premier étage du bâtiment est (cf. *infra*). Ancien commissaire de police, Edilbert de Teule était un important érudit carcassonnais, doté d'un riche cabinet de documents sur Prouille dont la plupart

C'était sans compter sur de nouveaux désaccords, quant à la suite à donner au projet. La communauté de Prouille – placée depuis 1729 sous le priorat de Jeanne de Montesquiou d'Artagnan qui succédait à Anne Falcoz de La Blache –, ne parvenant pas à s'accorder sur la reconstruction des bâtiments, décida en 1746, par délibération et avec le consentement du maître général de l'ordre, de faire lever de nouveaux plans. Une requête fut adressée à l'évêque de Saint-Papoul qui s'en retourna vers Louis Phélyppeaux de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, ministre de la Religion Prétendue Réformée (RPR), qui avait le Languedoc dans le ressort de son ministère¹⁸. L'évêque et la maîtrise d'ouvrage firent réaliser chacun de nouveaux plans. Le ministre, de son côté, s'adressa à son protégé, l'architecte du roi Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne¹⁹.

Après remise des différents projets au roi et sur l'avis du maître général de l'ordre, le R.P. Antonin Brémond, Louis XV privilégia le projet de son architecte qu'il désigna dans un arrêt en commandement du 21 mai

sont conservés aujourd'hui aux Archives départementales de l'Aude. Sur le destin des archives d'Edilbert de Teule, cf. biographie, Guiraud, 1897, p. VI-VIII.

¹⁸ Cf. Mme de Bellegarde, *supra* note 6 et le courrier de Madame de Montau Miglos, sa remplaçante, au général de l'ordre du 3 décembre 1785 (Rome, Sainte-Sabine, AGOP XII 31 020, fol. 309v^o ; document aimablement communiqué par le R.P. Bernard Hodel). Mme de Bellegarde précise que Mme de Montesquiou d'Artagnan avait succédé à Madame Falcoz de La Blache en juillet 1729. Elle était alors professe du monastère de Nay en Béarn et la fille d'Henri de Montesquiou d'Artagnan et de Ruth de Fortane (cf. biographie, Mère du Mortier, 1898, p. 192). La première décéda à Prouille, le 9 octobre 1751 et la seconde, dans sa retraite du Dauphiné, en 1749. Celle-ci conserva jusque là sa pension annuelle de 2 500 livres (cf. note 6). On trouvera mention dans les *Annales* d'Edilbert de Teule, des brevet de nomination, confirmation et prise de possession de Mme d'Artagnan, datés respectivement des 17 juillet, 1^{er} septembre et 3 novembre 1729 (cf. biographie, 1902, p. 451).

¹⁹ C'est suivant le même procédé que l'architecte recevra la commande de l'hôtel de ville de Marseille en 1748, soit deux ans après Prouille (cf. nos articles : "Un projet inédit de place royale et d'hôtel de ville à Marseille par Mansart de Sagonne (1752)", *Bulletin Monumental*, janvier-mars 1996, p. 39-53 et « L'hôtel de ville de Marseille au XVIII^e : vicissitudes de l'aménagement urbain sous Louis XV », *Annales du colloque de Tours sur les hôtels de ville sous la direction d'Alain Salamagne* (à paraître en 2015). La Provence relevait également du ministère du comte de Saint-Florentin.

1746, délivré au château de Bouchout (Flandres), alors qu'il était engagé dans la guerre de Succession d'Autriche (1742-1748)²⁰.

Dans sa requête au comte de Saint-Florentin pour un nouvel architecte, l'évêque avait sollicité également l'octroi de moyens conséquents. Le monastère était en effet menacé, selon lui, "d'une ruine prochaine" du fait de l'extrême vétusté des bâtiments subsistants. Outre la reconstruction intégrale, il s'agissait de rassembler la communauté – divisée plus que jamais par les querelles –, en rétablissant rapidement la régularité de la vie monastique²¹.

Dans son arrêt, Louis XV réaffirma, à cet égard, les termes de son ordonnance du 23 décembre 1744, laquelle reprenait les dispositions de l'arrêt de 1734. Les fonds des adjudications des coupes de la forêt de Ramondens, précisait-il, devaient être remis, cette fois, aux mains du sieur Lamouroux, trésorier général de la Bourse des États de Languedoc à Toulouse, ou à son procureur à Castelnaudary, le sieur Gailhac. Tous deux devaient rendre compte de leurs versements aux religieuses devant l'évêque de Saint-Papoul. Ils devaient délivrer, par ailleurs, à l'avocat-juge de Prouille, le sieur Ranger²², un état des paiements afin que celui-ci puisse engager les poursuites nécessaires contre les adjudicataires défaillants. Défaillance dont Gailhac, précise l'arrêt, ne pouvait être tenu responsable au contraire de

²⁰ Archives nationales, E 2253, fol. 233-242. Le roi montre que, même en campagne, il continuait à s'occuper des affaires de la France, fussent-elles d'architecture ! Par cet arrêt en commandement, c'est-à-dire pris personnellement, il montre l'importance qu'il accordait à la reconstruction de ce premier monastère dominicain dont les premières prieures désignées par le roi au XVI^e siècle furent, rappelons-le, des Bourbons (cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. 4). Il affichait également sa passion pour les plans d'architecture, plans que Saint-Florentin lui avait fait porter pour la circonstance.

²¹ Cf. Mme de Bellegarde, *supra* note 6 et *ibid.*

²² Ainsi désigné dans une lettre à lui adressée par un dénommé Daumas à Castelnaudary, le 12 mai 1750 (Archives départementales de l'Aude, H 793).

Ranger. L'emploi des sommes devait être aussi visé par l'évêque qui se voyait ainsi chargé, non seulement du règlement par ordonnance des honoraires de l'architecte, mais aussi du paiement des ouvriers, des journaliers et des fournisseurs, après vérification des comptes par celui-ci.

L'arrêt du conseil du roi rappelait enfin que Mansart avait "été chargé de faire des Projets et Plans, ainsy que plusieurs autres, (...) [qu'on avait] trouvez (sic) plus convenables et plus réguliers" et qu'ils avaient été approuvés par l'évêque et le monastère "sous le bon plaisir de Sa Majesté". L'architecte était invité à "ayder de ses conseils ledit Sr Eveque, et [à] entrer dans ses vûes d'Économie", ainsi que de "faire plusieurs voyages sur les lieux" – estimés à quatre par l'architecte – afin d'y "planter ledit Edifice", en donner les alignements et réaliser toutes les distributions convenables, conformément aux plans et élévations adoptés, et ce "pour l'entière perfection desdits Batiments".

Louis XV résiliait par là même tous les plans, devis, marchés et adjudications antérieurs, sans aucune indemnité. Il ordonna que les projets du dernier Mansart fussent dès à présent "executez selon leur forme, distribution, et mesures tant en Plans qu'en Elevations en tout ce qui est tracé de rouge sur lesd. Plans", dont copies devaient être déposées auprès du comte de Saint-Florentin avec l'ordonnance de l'évêque et le consentement des religieuses pour l'exploitation de la forêt de Ramondens.

Les honoraires de l'architecte furent fixés par l'arrêt, tant pour les plans et élévations, devis et marchés, que ses voyages et direction d'ouvrage, à 9 000 livres. La somme serait versée en quatre fois, à savoir 3 000 livres dans un premier temps et trois autres versements de 2 000 livres. Mansart de Sagonne était autorisé pendant ses absences à se faire remplacer par son inspecteur des bâtiments qui conduirait les travaux sous ses ordres, ainsi que

sous la surveillance du commissaire du roi. Il était tenu de lever scrupuleusement, dans un registre, un état journalier des dépenses afin que l'évêque puisse régler fournisseurs et ouvriers, et que les sœurs puissent acquitter de même l'inspecteur et les journaliers sur les montants remis par le trésorier général.

L'arrêt réaffirmait ainsi le rôle prépondérant de l'évêque dans la reconstruction, les religieuses ne pouvant prendre de décisions sans son avis ou son approbation. En cas de contestations entre les ouvriers, artisans, fournisseurs et adjudicataires, l'intendant de la province – en l'occurrence Jean Le Nain d'Asfeld – était chargé de leur règlement²³.

Le 5 octobre 1746, l'évêque de Saint-Papoul confirma à Saint-Florentin, la parfaite soumission des religieuses à l'arrêt du roi, après lui avoir consigné en juin, juillet et août précédents, les difficultés de la conduite des opérations²⁴.

Venue de Mansart de Sagonne en 1747 et début des travaux. Inexpérience et départ de Damcsme de Furcy en 1751

Comme pour l'église Saint-Louis de Versailles en 1742, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne avait bénéficié, une fois encore, de la protection du comte de Saint-Florentin, ami fidèle du souverain²⁵. Désigné officiellement en mai 1746, Mansart envoya en reconnaissance sur les lieux,

²³ Intendant du Languedoc de 1743 à 1750.

²⁴ Archives nationales, O¹ 529 : Lettres reçues des provinces (1746). Ce registre ne contient qu'un état sommaire de la correspondance du comte de Saint-Florentin. Il est par conséquent impossible de connaître le contenu exacte des missives. On sait simplement que celle du 15 juin fut reçue le 21, celle du 5 août, le 16, celle du 24 août, le 9 septembre. La missive de juillet est datée du 20.

²⁵ Cf. Cachau, 2009, p. 26-27. Il en sera de même pour l'hôtel de ville de Marseille et sa place royale (cf. note 19).

son inspecteur Jean-Charles Damesme de Furcy²⁶. L'architecte se rendit à son tour à Prouille trois mois plus tard, en janvier 1747, séjournant trois jours consécutifs. Sa venue a été décrite précisément par la prieure Madame de Bellegarde dans son précieux mémoire sur la reconstruction du monastère²⁷.

Durant deux jours, Mansart fixa ainsi l'implantation du nouveau logis nord. Il commença, dit-elle, par "condamner au rebut" les cellules du bâtiment qui était resté au niveau du rez-de-chaussée, mais préserva le cloître. Jugées vicieuses et trop mal ventilées du fait de leur trop grande proximité avec l'église, ces cellules furent déplacées à l'autre extrémité du

²⁶ Fils de Pierre-Frédéric Damesme, officier du roi et contrôleur ordinaire de la maison de la dauphine, et de Joséphe-Charlotte Guilbert, son épouse, domiciliés à Versailles, rue du Vieux-Versailles, paroisse Saint-Louis. Il avait pour frères : Joseph-Pierre, inspecteur et contrôleur de la marque du papier timbré, qui logeait sur l'île Saint-Louis à Paris ; Marie-Michel, qui se faisait appeler "Damesme de Maisonneuve", officier de la dauphine, qui demeurait chez ses parents ; et enfin Philippe-Gabriel, né en 1739 (Archives départementales des Yvelines, 3 E Versailles Gayot 61 : Avis de parents du 20 mai 1755).

En mai 1751, Damesme de Furcy témoigna aux côtés de Mansart de Sagonne lors du décès de Balthazar-Frédéric Eydiou, fils mineur du Premier commis du comte de Saint-Florentin, Balthazar Eydiou, grand ami de l'architecte. Il se disait à ce moment "inspecteur des bâtiments" et résidait à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. En 1755, il est mentionné comme "architecte à Paris", rue des Boucheries Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch (Archives nationales, Minutier Central, LIX, 246 : Notoriété du 10 mai 1751 et *supra* avis de parents de 1755).

Hormis sa collaboration avec Mansart de Sagonne, on ignore tout de son activité. Papillon de La Ferté fait allusion, dans son *Journal*, à la date du 11 juin 1766, au projet que Damesme avait conçu pour le Théâtre-Français, et que l'auteur avait vu chez lui en compagnie des ducs d'Aumont et de Duras, Premiers gentilshommes de la chambre du roi (Cf. Ernest Boyssse : *Journal de Papillon de La Ferté, intendant et contrôleur de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi (1756-1780)*, Paris, 1887, p. 191).

Nous n'avons pu établir avec précision si Damesme de Furcy fut le père ou l'oncle du fameux Louis-Emmanuel-Aimé Damesme qui fut successivement l'élève, le collaborateur, puis le chef d'agence du célèbre architecte néo-classique Claude-Nicolas Ledoux, né à Magny-en-Vexin (Val-d'Oise) en 1757, et mort à Paris en 1822 (cf. Daniel Rabreau : *Claude-Nicolas Ledoux. L'architecture et les fastes du temps*, annales du Centre Ledoux, t. III, Paris et Bordeaux, 2000).

²⁷ Cf. note 6.

bâtiment. L'architecte laissa le soin à son jeune inspecteur d'en jeter les fondations. Il repartit le troisième jour, avec son plan, précise Madame de Bellegarde, après avoir empoché ses 3 000 livres²⁸.

Suivant ses consignes, Damesme commença par démolir deux cellules situées du côté du logis est, jugées trop proches de l'enceinte du monastère. Faute d'expérience, le jeune homme ne parvint malheureusement, durant ses cinq ans de présence à Prouille, à réaliser qu'une dizaine de cellules, ainsi que trois salles d'assemblée. Le logis nord demeura au stade du rez-de-chaussée. Damesme avait dépensé pour cela la coquette somme de 36 713 livres 18 sols 6 deniers, soit plus du triple de la valeur estimée des ouvrages. Démis de ses fonctions, le jeune inspecteur du bâtiment quitta Prouille en mars 1751 et les ouvrages demeurèrent de nouveau suspendus jusqu'à nouvel ordre²⁹.

Raisons des débuts chaotiques du chantier de Mansart de Sagonne. Responsabilité de l'évêque de Saint-Papoul

Madame de Bellegarde attribue la dépense et le retard des travaux au total manque d'expérience du jeune homme dont c'était sans doute l'un des premiers chantiers, si ce n'est le premier. Il ne connaissait, dit-elle, ni le prix des matériaux, ni celui des ouvriers du pays. Elle le qualifie d'"étourdi" mais le reconnaît "honnête homme". Elle en veut pour preuve que, malgré

²⁸ Pour le paiement de ces 3 000 livres, Madame de Bellegarde déclare dans une lettre (s.d.) à l'abbé Darguel que la somme provenait d'un emprunt fait par les religieuses auprès d'un certain abbé Hélyot à Paris (Archives départementales de l'Aude, H 746). D'après les indications de la prieure, on peut dater cette lettre de la même année que celle de l'arrêt qui décharge Mansart de Sagonne de la construction, soit 1753 (cf. *infra*).

²⁹ Archives du monastère de Prouille, cf. mémoire de Madame de Bellegarde, *supra* note 6. Archives nationales, E 2322 : Arrêt du conseil du 30 novembre 1753. La somme comprend les 3 000 livres du premier voyage de Mansart de Sagonne. L'arrêt précise que le bâtiment s'élevait à "un demi pied hors de terre" (sic).

les avantages liés à sa fonction – 600 livres d'appointements, un domestique, deux chevaux et "bouche en cour" –, Damesme n'avait jamais cherché, selon ses dires, à "graisser sa pate (sic)" et ce, d'autant que Mgr de Langle n'a jamais voulu, prétend-elle, recevoir ses comptes, ni concéder à les faire recevoir par le monastère en dépit de ses sollicitations ou de celles des sœurs. Contrairement aux recommandations de l'arrêt du roi, l'évêque, déclare la prieure, consentait ses mandements aux receveurs de Toulouse ou de Castelnaudary sans jamais rien vérifier. On verra plus loin que ces assertions ne sont pas complètement exactes³⁰.

Face à un tel manquement de l'évêque à ses obligations, la prieure Madame de Montesquiou d'Artagnan, prédécesseur de Madame de Bellegarde, dut faire ses observations en haut lieu. Elle écrivit à Saint-Florentin au début de 1748 pour que l'évêque de Saint-Papoul fût déchu de ses fonctions de commissaire du bâtiment. Elle envoya à ces fins, le 31 décembre 1749, le décompte exact des recettes et dépenses du monastère depuis le début de la reconstruction³¹.

De son côté, Mgr de Langle sollicitait de nouveaux fonds. Le 27 juillet 1749, il adressa au ministre ses recommandations "sur les moyens de continuer le Batiment de Prouille". Le 5 octobre, il réitéra ses recommandations en réclamant au contrôleur général des Finances, l'autorisation d'exploitation à ces fins d'une nouvelle portion de la forêt de Ramondens³². Il était à ce point dépourvu de moyens qu'il déclarait, le 23 novembre 1750, ne pouvoir remettre les comptes de la nouvelle construction³³. Il s'agissait visiblement là d'une manœuvre afin de dissimuler

³⁰ *Ibid* et cf. *infra*.

³¹ Archives nationales, O¹ 530 : Lettre du 7 février 1748, reçue le 25 à Versailles et O¹ 531 : Lettre du 31 décembre 1749, reçue le 23 janvier 1750.

³² *Id.*, O¹ 531.

³³ *Id.*, O¹ 532. Lettre reçue le 6 décembre 1750.

ses propres insuffisances dans le suivi du chantier. De leur côté, les religieuses continuaient à se plaindre des agissements de l'évêque, notamment dans un courrier en date du 20 août 1750³⁴.

Désignation de nouveaux responsables du chantier. Activité de Damesme de Furcy à Prouille

Dans ces conditions, l'évêque ne pouvait demeurer plus longtemps seul maître du temporel et de la construction du monastère de Prouille. En 1752, un nouveau commissaire fut désigné par le roi pour le seconder en la personne de Mgr Jean-Baptiste Darguel, abbé commendataire de l'abbaye de Hautefontaine, vicaire général de Toulouse et visiteur général des carmélites. Entre temps, le maître général des Frères Prêcheurs, le R.P. Antonin Brémond, qui avait approuvé en 1746 les plans de Mansart³⁵, avait désigné en mars 1749, le R.P. François Rocques, docteur en théologie de la province Occitane, comme commissaire de la visite générale des ouvrages du monastère où il arriva en octobre. Fonction dans laquelle il fut confirmé par les lettres d'attache du roi du 27 janvier 1750³⁶.

Ainsi, dans une lettre de 1751, l'évêque de Saint-Papoul remit au père Rocques, peu de temps avant la mort de Madame de Montesquiou d'Artagnan en octobre, une série de consignes afin d'adresser au roi un état

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Cf. bibliographie, Camerlinck, 1927, p. 80.

³⁶ Archives du monastère de Prouille, cf. mémoire de Madame de Bellegarde, *supra* note 6. La prieure rappelle plus loin que le R.P. Rocques avait "rétabli prouille dans tout le temporel qui était bien en désordre lors qu'il arriva en qualité de visiteur au mois d'octobre de l'an 1749". Il mourut, dit elle, le 24 novembre 1771 au couvent des dominicaines de Narbonne, après avoir été cherché à Montpellier deux novices qui avaient été renvoyées du couvent au moment où le roi envisageait de convertir Prouille en un couvent de chanoinesses séculières nobles (cf. *infra*).

Archives départementales de l'Aude, H 336. Ces lettres d'attache contresignées au bas "Phelyppeaux" (comte de Saint-Florentin), furent signalées par Edilbert de Teule (cf. bibliographie, 1902, p. 457).

de la gestion des biens du monastère et de la construction du nouveau bâtiment par le sieur Damesme. Cette lettre nous est d'autant plus précieuse qu'elle nous livre le nom, demeuré inconnu jusqu'à présent, de l'entrepreneur des travaux, un dénommé Mornier³⁷.

Hormis les rares détails fournis par Madame de Bellegarde, on ne conserve que peu d'éléments sur l'activité de Damesme de Furcy à Prouille. Nous avons pu retrouver néanmoins l'un des tout premiers "estat des roles des ouvriers et de la dépense" fait au monastère, dressé du 21 au 26 novembre 1746 par le jeune ingénieur et retranscrit dans son registre daté du 7 au 26 du même mois. Cet état, d'un montant de 122 livres 16 sols, nous fournit les premières observations de l'évêque sur les comptes de Damesme³⁸.

On peut lire ainsi : "Premièrement trasseur quarante sept journée (sic) dont trente cinq a dix huit sols par jours et douze a vingt sols faisant la somme de 43 # 10 S 0 d (43 livres 10 sols 0 deniers)". Mgr de Langle consigna en marge : "il faut distinguer dans les comptes les journées des traceurs en détail, leur nom, & a quelle carrière ils sont employes". Plus loin, Damesme écrit : "Pour les voiturie (sic). pour cinq journee et demie a cinquante sols et un sol pour leur couché pour ce 14# 1 S 0 d (14 livres 1

³⁷ *Id.*, H 749. L'identification de cette lettre non datée et anonyme, tant du point de vue de son auteur que de son destinataire, a pu être faite d'après le ton et les termes employés. L'auteur donne en effet ordre de faire "continuer le travail de M. mornier l'entrepreneur", de "faire les affiches du surplus de ce corps de logis conformément à mon ordonnance" et surtout de faire "dresser un mémoire au roy par mornier qui explique naturellement et dans des termes bien intelligibles l'étendue en longueur que le corps de logis commande (...), sa largeur compris le dortoir, (...), son execution audessus des fondemens, les lieux réguliers d'en bas qu'il contient, ceux d'en haut et a quoi ceux d'en bas sont destinés (...)". Le document, presque illisible, est, de ce fait, d'une compréhension peu aisée. Il s'agit de la seule lettre connue de l'évêque de Saint-Papoul à propos de la reconstruction de Prouille.

³⁸ *Id.*, H 785. Document connu d'Edilbert de Teule, cf. bibliographie, 1902, p. 457.

sol 0 denier)". L'évêque déclare en face : "La journée d'une charrette attellée de Bœufs est fixée au plus a quarante sols par jour".

Enfin, sur le voyage effectué par Damesme "pour le mandement de mon premier Role" fixé à 2 livres, Mgr de Langle observe : "Je ne peux admettre cet article parce qu'il n'en présente aucune pour aller à Bram³⁹ lorsqu'on est de résidence à prouille". L'évêque, on le voit, avait pris, dans les premiers temps tout du moins, son rôle de commissaire de la bâtisse au sérieux avant de se relâcher sans aucun doute par la suite, probablement lassé par les observations continues qu'il devait faire à Damesme du fait de son inexpérience.

En annexe de l'état de ses ouvrages, figurent des comptes, fort modestes au demeurant, qui concernent des réparations aux bâtiments du monastère. Y figurent les noms de Vignoles pour la menuiserie, Bourdier pour la serrurerie et de Jean-Pierre Piquamas pour la forge. Ce sont là les rares noms d'artisans attestés sur le chantier⁴⁰.

³⁹ Village voisin de Prouille.

⁴⁰ Cf. note 32. Mémoire du 28 août 1746, signé Vignole, "pour les contrevents du corridor qui donne sur le jardin de madame de prouille (sic)" montant à 78 livres 14 sols ; mémoire de serrurerie du 11 mai 1747, signé Bourdier, montant à 73 livres 5 sols ; compte du forgeron Jean-Pierre Piquamas du 27 mars au 8 décembre 1749 "pour divers ouvrages faits aux divers batimens et dependances du monastère" montant à 121 livres 2 sols.

Arrivée et action de la prieure Mme Duparc de Bellegarde dans la gestion et la reconstruction du monastère (1751-1772). Arrêt du conseil du 30 novembre 1753

Avec le décès de Madame de Montesquiou d'Artagnan, le 9 octobre 1751, le temps des dépenses inconsidérées était révolu⁴¹. Les religieuses informèrent le jour même le comte de Saint-Florentin du décès de leur prieure, sollicitant "un bon Sujet" (sic) pour la remplacer⁴². Elles furent entendues : le 21 novembre, Françoise du Pac de Bellegarde, sœur professe de Prouille depuis 1735, fut désignée par lettres patentes du roi, "prieure royale et perpétuelle", désignation qui fut confirmée par bulle du pape Benoît XIV. Elle fut mise en possession du monastère par l'official de Saint-Papoul, après avoir prêté serment de fidélité au Saint-Siège. Depuis le 28 février 1749, elle était la dépositaire procureuse de Prouille⁴³. Dotée d'un

⁴¹ Archives du monastère de Prouille, cf. mémoire de Madame de Bellegarde, *supra* note 6. Elle était la fille d'Henri de Montesquiou d'Artagnan et de Ruth de Fortane. Professe au monastère de Nay en Béarn, elle reçut là les lettres patentes de Louis XV et les bulles de Benoît XIII lui confiant le monastère de Prouille. Elle en prit possession le 3 novembre 1729 (cf. bibliographie, Mère Françoise du Mortier, 1898, p. 192). Elle fut la dernière prieure à être désignée en dehors de Prouille.

Edilbert de Teule rapporte dans son ouvrage, son brevet de nomination par le roi en date du 17 juillet 1729, la confirmation de sa charge, dotée d'une pension annuelle de 2 500 livres, par le R.P. Ripoll, général de l'ordre, datée du 1^{er} septembre, et sa prise de possession du 3 novembre (cf. bibliographie, 1902, p. 451-452).

⁴² Archives nationales, O¹ 533.

⁴³ Cf. bibliographie, Mère Françoise du Mortier, 1898, p. 246 et E. de Teule, 1902, p. 459. Elle prêta serment le 12 mars 1752. En la désignant parmi les religieuses du couvent, Louis XV accédait à une de leurs principales revendications (*supra* note 9). Professe de Prouille depuis le 15 novembre 1735, Françoise du Pac de Bellegarde naquit le 13 avril 1710. Elle était la fille de Gabriel du Pac, seigneur de Bellegarde, dont les possessions étaient proches du monastère, et de Jeanne-Marie de Bellissen (Archives du monastère de Prouille, généalogie de la famille du Pac de Bellegarde contenue dans le recueil intitulé *Livre contenant une copie exacte de toutes les pièces concernant le projet destructif de monastère de Prouille*, remis aux sœurs du monastère actuel par le comte Aymar de Laurens-Castelet, descendant de Madame de Bellegarde, en 1986).

Le R.P. Camerlinck et la Mère du Mortier prétendent tous deux qu'elle naquit le 15 avril 1710 et avait pour mère Jeanne-Marie de Cailhavel (?). A 20 ans, dit

esprit droit et judicieux, d'un caractère affirmé et d'une piété solide, toujours attachée au respect scrupuleux de la règle, elle sut, par son pragmatisme, sa volonté et son intraitable autorité, nous le verrons, rétablir l'administration des revenus et la discipline du monastère. Déficitaires à sa prise de possession, les revenus furent accrus par son action de manière conséquente jusqu'au départ des religieuses en 1792⁴⁴. Outre la discipline et les revenus, Madame de Bellegarde fut surtout, jusqu'à sa démission en novembre 1772, le grand artisan de la reconstruction totale de Prouille.

Camerlinck, elle était douée d'une belle intelligence, d'un caractère viril et d'un cœur généreux qui, joints à une grande distinction et à des dons physiques certains, en faisaient une personne de qualité. Déçue par le monde, elle entra à Prouille en faisant profession entre les mains de Madame d'Artagnan pour qui elle conserva depuis lors une tendre amitié. Deux de ses sœurs vinrent la rejoindre : Adrienne, qui prononça ses vœux en même temps qu'elle en novembre 1735, et Dorothee, la cadette, qui professa le 19 mars 1745 (cf. bibliographie, *Mère du Mortier*, 1898, p. 298-299 ; Camerlinck, 1902, p. 115 ; et Bazin, 1888, p. 71).

Atteinte de cécité, Mme de Bellegarde démissionna de ses fonctions en 1772 et mourut le 9 août 1793 au village voisin de Villasavary, dans la maison de l'abbé de Monctie, vicaire général de Carcassonne, entre les bras de la dernière prieure royale de Prouille, Madame de Montaut Miglos. Son décès était en partie lié au chagrin causé par son expulsion de son cher monastère de Prouille en octobre 1792. Elle pensait alors que Dieu avait voulu qu'elle fût témoin, avant sa mort, de la destruction d'une maison qu'elle avait achevée avec trop de complaisance et lui demandait par conséquent d'être réduite à la dernière pauvreté (cf. *supra* le recueil *Livre contenant...*).

⁴⁴ On a beaucoup exagéré les revenus de ce couvent. En 1749, soit deux ans avant l'arrivée de Mme de Bellegarde, le passif du monastère se montait à 188 318 livres 8 sols 2 deniers (cf. note 6). En 1786, les revenus étaient de 40 000 livres annuelles et, suite à l'action énergique de Mme de Bellegarde, le monastère présenta un actif estimé à 68 000 livres. On le prétendit de 250 000 livres en 1821, ce qui est excessif et ne figure nullement dans les livres de comptes conservés dans les archives de Prouille (cf. bibliographie, *Mémoires de la Société des arts...*, 1882, p. 188).

Il est vrai, cependant, que le temporel de Prouille passait pour être important. Vital Chomel (cf. bibliographie, 1957, p. 82) rappelle que depuis la renonciation de l'ordre aux biens fonciers et aux revenus fixes en 1220 (cf. note 5), toutes les possessions des Frères Prêcheurs dans le Midi furent dévolues à Prouille. D'où le renom de prospérité matériel du couvent (cf. bibliographie, Camerlinck, 1927, p. 78). Jean Guiraud (*ibid.*, 1897, p. III) nuance lui aussi cette importance dans la mesure où Prouille n'eut jamais de fiefs conséquents et la puissance qu'ils conféraient. Ses possessions se composaient de modestes domaines ruraux qui s'étendaient sur plusieurs points du Haut-Languedoc et que le procureur syndic du monastère faisait valoir au mieux des intérêts du monastère. On peut ajouter le quart en réserve de la forêt de Ramondens octroyé par Louis XIV (cf. note 10).

A son entrée en fonction, la prieure réitéra au ministre Saint-Florentin les plaintes de sa prédécesseur sur la gestion du temporel par l'évêque. Elle obtint en 1752 la désignation de l'abbé Darguel comme commissaire adjoint et sollicita, en juillet 1753, le départ de Mansart de Sagonne de la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir remettre de l'ordre dans les comptes de la bâtisse⁴⁵. Demande qui fut vite satisfaite puisque le roi délivra, le 30 novembre, un nouvel arrêt à ce propos, arrêt qui fut rendu suite à une requête de l'abbé Darguel⁴⁶. Dans cette dernière, l'abbé rappelait que les religieuses avaient été autorisées en 1734 par le conseil du roi à vendre des portions de la forêt de Ramondens afin de financer la reconstruction de leur monastère et que le surplus des adjudications pouvait être affecté à son désendettement. Une portion de la forêt fut ainsi adjugée par le grand maître des eaux et forêts à Jean Mangis moyennant 80 500 livres, somme qui devait être déposée au sieur Mellic, receveur général des domaines et des bois de la généralité de Toulouse, conformément à l'arrêt de 1734⁴⁷.

Sur cette somme, 20 027 livres 4 sols 8 deniers furent remises aux religieuses pour s'acquitter de 8 027 livres 4 sols 8 deniers de créances dont elles furent condamnées au paiement et 12 000 livres pour les réparations du moulin de Limoux dont l'activité entraînait dans les revenus du monastère. Suite à l'adoption des plans du dernier Mansart en 1746, Mgr de Langle avait fait observer que le produit du quart en réserve de la forêt susdite n'était pas suffisant pour l'édification de "batiments aussy considérables"

⁴⁵ Archives nationales, O¹ 535. Lettre du 19 septembre 1753, reçue par le ministre le 16 octobre en même temps qu'une autre missive de l'évêque de Carcassonne, datée du 5 octobre, abordant également le problème de la reconstruction du monastère. Quelques mois auparavant, en février, la sœur Hernoud, religieuse de Prouille avait instruit Saint-Florentin "de ce qui se passait dans ce couvent". Il était, on le voit, parfaitement au fait de la situation critique du monastère.

⁴⁶ *Id.*, E 2322, fol. 321-328. Arrêt en commandement rendu à Versailles. Les religieuses avaient emprunté 140 livres à l'abbé d'Hélyot pour retirer la grosse de cet arrêt. Il sera remboursé la même année par l'abbé Darguel avec les 3 000 livres empruntées en 1746 (cf. note 28).

⁴⁷ Cf. *supra*.

(sic). Il avait obtenu en conséquence l'emploi du produit des coupes annuelles de la forêt à ces fins. Par un arrêt du 19 août 1747, le receveur général des domaines fut remplacé par le trésorier général des Etats de Languedoc afin d'éviter les "embarras et retardement aux ouvrages" causés par la remise des fonds à ce dernier⁴⁸.

Le trésorier général se vit ainsi remettre la somme de 14 163 livres 13 sols 8 deniers, après les 36 713 livres 18 sols 6 deniers dépensés pour les ouvrages de Damesme. L'abbé Dargucl réitéra à cet égard la remarque de Madame de Bellegarde sur l'inexpérience de ce dernier comme "la

⁴⁸ *Id.*, E 2264. L'arrêt fut rendu sur une requête de Mgr de Langle rappelant que le dénommé Mangis avait parmi ses sous-traitants des gens insolvables, personne n'ayant pris soin d'exiger des cautions suffisantes lors de l'adjudication du bail d'exploitation de la forêt. Certains ayant fait faillite, Mangis et le monastère se trouvèrent donc en situation délicate avec leurs créanciers. Les religieux furent en effet entraînés dans une série de contestations, tant avec Mangis que ses adjudicataires et leurs créanciers ou ayant-droits respectifs, non seulement du fait des sommes touchées par l'exploitant, mais aussi du fait des actes qu'il avait conclu au nom du monastère. Celui-ci fut alors engagé dans de coûteuses procédures.

L'évêque de Saint-Papoul demanda donc au roi d'étendre les compétences octroyées à Le Nain, intendant de la province, par l'arrêt de 1746, aux liiges des adjudications des bois concernés afin d'obliger les adjudicataires à rendre compte. Il souhaitait également les contraindre au règlement des adjudications par la saisie-vente de leurs biens, y compris "par la voye criminelle" si nécessaire, et ce sans qu'il puisse se pourvoir devant une autre juridiction.

Enfin, pour mieux apprécier la nature des opérations effectuées par Mangis au nom du monastère, l'évêque requit que les registres des délibérations des religieuses, ainsi que leurs "billets de relief" (sic) lui fussent remis "pour y avoir recours en cas de besoin" et de charger le juge actuel du couvent, le sieur Ranger, de l'instruction de toutes les contestations qui pourraient être aussi portées devant Le Nain. Il demanda enfin de pouvoir régler à Ranger, "ce qu'il conviendra de [lui] donner pour ses primes et soins extraordinaires", tout comme de pouvoir désigner une autre personne "au cas que led. Sr Ranger ne s'y porta avec tout le zèle et toute l'activité qu'on est en droit d'attendre de lui pour l'avantage de la communauté".

Suite à cette requête, le roi ne consentit qu'à l'extension des pouvoirs de l'intendant et à la remise des registres et billets demandés par l'évêque.

Cet arrêt en commandement fut suivi d'un arrêt simple, rendu le 25 novembre suivant, qui venait compléter les dispositions prises lors des deux arrêts précédents à l'égard des pouvoirs de l'intendant. Il fut ainsi déclaré qu'il statuerait en dernier ressort, qu'il pourrait déléguer l'instruction du procès et commettre toute personne de son choix pour exercer les fonctions de procureur du roi et de greffier (*ibid.*, fol. 461-463).

négligence, même l'Infidélité des ouvriers qu'on paye à la Journée". Et de préciser que les édifices bâtis de la sorte coûtent plus chers que ceux bâtis sur des marchés forfaitaires. C'était là l'usage général en Languedoc, y compris chez les particuliers. Les fonds destinés aux bâtiments ne pouvant excéder les 8 000 livres annuelles, il était donc impossible de les achever rapidement si l'on devait entretenir dans le même temps un inspecteur pendant la durée du chantier et verser 2 000 livres à chaque voyage de l'architecte. Dans ces conditions, le plan étant adopté, l'abbé préconisait de confier les ouvrages à un architecte de la province : "il y en a d'assés habiles pour cela", disait-il, "[et qui] sont plus au fait des usages du pays" (sic) ! Les vacations d'un tel architecte, ajoutait-il, seraient par là même bien moins coûteuses, permettant ainsi de "conduire suivant le plan du Sieur Mansard cet ouvrage a sa perfection (...) et avec beaucoup plus de célérité" ⁴⁹!

Quant aux comptes du sieur Mangis, adjudicataire de la forêt de Ramondens, l'abbé Darguel rappelait qu'il était impossible de les clôturer, ni d'user des sommes restantes de l'adjudication, le receveur général des domaines n'étant autorisé par le roi qu'à recevoir les quittances que de l'ingénieur, lesquelles n'étaient délivrées à l'adjudicataire que sur ordre du commissaire du roi. Aussi pour faciliter le règlement des entrepreneurs et des ouvriers, l'abbé sollicita du roi que les fonds qui se trouvaient entre les mains du receveur général et du trésorier général à Toulouse fussent déposés dans un coffre à triple clefs. Les sommes, ainsi déposées et délivrées suivant les ordonnances du commissaire du roi, permettraient d'"accélérer davantage la construction". Enfin, l'abbé souhaitait que les quittances de Damesme fussent "passées sans difficulté dans Toutes les Recettes comme si les deniers avaient été délivrés par ceux qui devaient les recevoir pour en compter" (sic)⁵⁰.

⁴⁹ Cf. note 46.

⁵⁰ *Ibid.*

Fort de ces recommandations, Louis XV décida de décharger Mansart de Sagonne de la direction des ouvrages et lui octroya en compensation une indemnité de 1 000 écus. Le roi laissa le soin à l'abbé Darguel de choisir le nouvel architecte⁵¹. Il entérina par ailleurs les dépenses de Damesme et le dépôt des sommes issues de la forêt de Ramondens dans un coffre à trois clefs. Il confia la première à la prieure, la seconde à la sous-prieure et la troisième à la procureur-dépositaire. Un état exact des sommes ainsi déposées serait dressé. Les trois religieuses ne pourraient retirer du coffre plus de 1 200 livres et les sommes employées devaient être justifiées sur quittances remises au commissaire du temporel et être consignées dans un registre⁵². Dans le cas où les religieuses auraient besoin de sommes plus importantes, seul le commissaire du roi était autorisé à les leur délivrer. Il était par ailleurs le seul à pouvoir négocier les marchés de construction. Le monarque confirma enfin les pouvoirs de l'intendant en cas de litiges entre les parties⁵³.

Déarrassée de tout ce qui entravait la bonne marche du chantier, Madame de Bellegarde ne pensa plus dès lors qu'à redresser les comptes du monastère. De 1753 à 1758, elle ménagca scrupuleusement les revenus des adjudications de la forêt de Ramondens, mais aussi ceux des petits bois des domaines de Prouille, des "adopts" des religieuses et des lots adjugés par le

⁵¹ Cf. note 46. L'éviction de Mansart de Sagonne ne se comprend qu'à la lumière du nombre de chantiers en cours de l'architecte à ce moment : fin du chantier de l'église royale Saint-Louis de Versailles (1742-1754), château et baras d'Asnières-sur-Seine (1750-1755), son hôtel, rue La Feuillade à Paris (1750), maison de Gilbert-Jérôme Clautrier, rue des Francs-Bourgeois (de Paradis) à Paris (1752), maison de la comtesse Voyer d'Argenson à Versailles-Montreuil (1752), dite "des Musiciens italiens", château de Jägersburg en Allemagne (1753-1756), château de Jossigny (1753), et surtout les deux chantiers marseillais de l'hôtel de ville (1748-1752) et de l'Hôtel Dieu (1753) qui l'accaparèrent beaucoup. Le dernier Mansart fut accaparé aussi par le financement de sa terre de Lurcy-Lévis (Allier), acquise en juin 1752. Tout ceci contribua assurément à lui faire négliger le chantier lointain de Prouille.

⁵² Sur les modalités de retrait dans le coffre à trois clefs entre la prieure et le commissaire du temporel, cf. note 28.

⁵³ Depuis 1751, Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, maître des requêtes.

R.P. Rocques en 1750, après son arrivée. Elle lança une reconnaissance générale des terres et fiefs du monastère, sources de revenus⁵⁴.

La prieure procéda également à d'importantes réparations aux granges et métairies des domaines, toutes en mauvais état. Réparations qui étaient achevées en 1765. Elle fit rebâtir en 1755 la tuilerie située au sud-ouest du monastère, au delà des fossés (fig.3). Elle récupéra un certain nombre de matériaux, notamment en 1757, lors de la démolition des anciennes tours de l'enceinte médiévale alors en ruine⁵⁵.

En 1756, le père de Boxadors, nouveau maître général de l'ordre, envoya comme nouveau commissaire-visiteur, en remplacement du père Rocques, devenu prieur de Prouille en 1755, le père de Montenard, ex-provincial de Provence. Celui-ci examina attentivement, une année durant, les comptes et l'état des bâtiments du monastère⁵⁶.

1756 : une année difficile

La reprise des ouvrages du monastère, suivant les plans établis par Mansart de Sagonne, approuvés par le roi, fut en effet envisagée en 1756, suite au rapport du R.P. de Montenard, commandé par le R.P. de Boxadors qui en avait décidé ainsi afin d'accélérer le rétablissement du temporel. Le 18 janvier, Madame de Bellegarde sollicita du vicaire général de l'ordre, l'envoi du frère Claude, "architecte de notre couvent de st germain à Paris", c'est-à-dire du noviciat de Saint-Thomas d'Aquin au faubourg Saint-Germain. Elle

⁵⁴ Cf. note 6 et bibliographie Sœur Marie-Raphél, 1928, p. 7.

⁵⁵ Madame de Bellegarde précise que cette démolition ne se fit pas sans protestations des anciennes religieuses qui tenaient à ces tours, réputées bâties par Dominique (*ibid*). Elles s'opposèrent également à la démolition d'autres parties du couvent médiéval pour les mêmes raisons (cf. *infra*).

⁵⁶ Cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 247, Camerlinck, 1927, p. 81, R.P. Constant, 1931, p. 53.

avait pensé également au R.P. Brémond, ancien maître général et sans doute architecte à ses heures. Mais les religieux du noviciat général de Paris lui firent comprendre qu'ils en avaient besoin. Elle réitéra sa demande du frère Claude, le 8 mai suivant, ainsi que la confirmation du père François Rocques dans ses fonctions de prieur de Prouille, étant, dit-elle, "très nécessaire pour la batisse et pour toutes les affaires de cette maison". Elle indiquait, en outre, l'arrivée prochaine du nouveau commissaire du roi, l'abbé Darguel, pour la supervision des opérations. Si elle obtint satisfaction pour le père Rocques, suite aux exigences de l'abbé⁵⁷, Madame de Bellegarde se vit objecter, par contre, l'indisposition du frère Claude par les pères du noviciat de Paris. Elle se verra octroyer un tout autre architecte⁵⁸.

Cette reprise du chantier était sans compter sur de nouvelles divisions de la communauté qui entraînèrent encore des retards. Les sœurs se récrièrent en effet contre la démolition projetée de l'église Saint-Martin, située au nord-est du couvent, derrière le cloître des frères dont elle était l'église et qui voisinait avec celle de Notre-Dame (fig.2). Elle avait survécue, on l'a dit, à l'incendie de 1715. Les sœurs adressèrent une supplique au père Rocques afin de ne pas procéder à cette démolition avant que la prieure ait assemblé la communauté à ce propos et que l'on en ait exposé les raisons au vicaire général⁵⁹.

Le 6 février, Madame de Bellegarde fit part au vicaire de cette opposition, ainsi que de celle relative aux changements prévus dans l'église

⁵⁷ Cf. *infra*.

⁵⁸ Rome, Sainte-Sabine, AGOP XII 31 020, fol. 122-123 : Lettre du 18 janvier 1756 ; *ibid.*, fol. 135 : Lettre du 8 mai 1756 (documents aimablement communiqués par le R.P. Paul-Bernard Hodel). Sur le Frère Claude, architecte dominicain du Noviciat général de Paris, cf. bibliographie, Constant, 1931, p. 53 et suivantes. On ne dispose en revanche d'aucune indication sur les qualités d'architecte du R.P. Antoine Brémond.

⁵⁹ *Ibid.*, fol. 119 : Supplique au R.P. Rocques (s.d. ; document aimablement communiqué par le R.P. Paul-Bernard Hodel).

Notre-Dame. Concernant la première, elle rappela que l'église Saint-Martin servait depuis longtemps de magasin et qu'elle était parvenu, dit-elle, à obtenir jusqu'à présent sa préservation des commissaires-visiteurs du couvent, y tenant "peut être plus qu'elles" (sic) ! Le R.P. Ripoll, ancien prieur, n'avait pas souhaité y toucher à la demande de religieux et de religieuses. Mais le roi ayant approuvé le nouveau plan et l'abbé Darguel, comme plusieurs architectes venus sur les lieux, étant d'avis de supprimer cette église qui contrecarrait le projet royal, rien ne s'opposait plus donc à cette démolition.

La prieure souhaitait en revanche, en compensation, et pour mieux se concilier la communauté, une grande chapelle pour les religieux qui fut disposée soit en avant, soit en retrait des nouvelles dispositions, et qui pourrait être financée, disait-elle, par leur épargne, hors des fonds prévus pour la bâtisse. La requête resta sans suite. S'agissant de l'église Notre-Dame, les nouveaux aménagements se feraient, rappelait-elle, sans démolition de celle-ci. Ils attendront finalement la fin du XVIIIe siècle.

Madame de Bellegarde souhaitait l'avis du père François Rocques sur tous ces points et déclarait ne vouloir procéder à aucune démolition qui put offusquer le roi ou ses ministres. Et de rappeler que l'on avait dépensé d'ores et déjà 40 000 livres pour les bâtiments⁶⁰.

Les religieuses de Prouille, pour leur part, avaient exprimé leurs oppositions aux aménagements dans deux requêtes des 5 février et 4 mai 1756, ainsi que dans un mémoire anonyme adressé au général de l'ordre à Rome via l'ambassadeur de France, le 2 mars⁶¹. Cette détermination à préserver coûte que coûte l'église Saint-Martin se justifiait, selon elles, "par

⁶⁰ *Ibid.*, fol. 120-121 (*ibid.*).

⁶¹ *Ibid.*, fol. 125-133 (*ibid.*).

vénération pour st Dominique qui y passait souvent des nuits entières pour y répandre plus librement son cœur devant Dieu et y exercer ses pénitences". En outre, les premiers religieux et religieuses s'y étaient retirés, déclaraient-elles, pour leurs prières et certains y avaient même leur sépulture ! Elle suppliaient donc qu'on laissât subsister cette église, "d'autant plus", disaient-elles, "qu'elles sent[ai]ent que leur ferveur se renouvel[ait] et [que] leur piété se ranim[ait] à la vue de ce respectable monument (sic)" ! Tout ceci n'était en réalité que légendes⁶².

On mesure davantage la virulence de l'action des religieuses lorsque, dans leurs courriers, elles invoquent "l'esprit de despotisme" (sic) de leur prieure "en bien des occasions et qui viendra nous asservir sous prétexte toujours de notre avantage comme si nous étions des enfans qui ignorent leurs vrais intérêts (...)" ! Et de requérir du vicaire général, la restriction de ses pouvoirs "dans de justes bornes" et de faire statuer le chapitre à cet égard⁶³ !

Le bouleversement de leurs habitudes ne touchait pas seulement l'église Saint-Martin. L'église Notre-Dame était aussi visée. Les sœurs ne supportaient pas de voir leur chœur, situé au fond de l'église, dévolu au clergé séculier tandis qu'elles seraient transportées dans le sanctuaire qui le précède, où elles ne pourraient demeurer plus d'une trentaine. Ceci entraînait fatalement le changement de leurs cérémonies. Elles invoquaient comme auteur de ces changements, un M. de Salle "qui doit conduire la bâtisse", "ami intime" (sic) de la prieure Madame de Bellegarde, dont nous ne savons rien⁶⁴.

⁶² *Ibid.*, fol.125 : Mémoire du 2 mars 1756 (*ibid.*) et cf. *infra*.

⁶³ *Ibid.*, fol. 130-133 : Supplique du 4 mai 1756 (*ibid.*).

⁶⁴ *Ibid.*, fol. 126-129 : Supplique du 5 février 1756 (*ibid.*).

Les religieuses étaient à ce point remontées que, lors de la démolition d'une des tours de l'enceinte médiévale du monastère, la sœur de Souperets, seconde dépositaire, s'en était pris au maçon. Elles firent ensuite leurs représentations à la picure qui ne s'en laissa pas compter et fit poursuivre les ouvrages au grand dam des contestataires !

La reconstruction les perturbait tant qu'elles ne comprenaient pas pourquoi Mansart de Sagonne avait fait abattre en 1747 partie du nouveau logis qui avait été entamé. Et de s'insurger encore et toujours contre "le bouleversement général que l'on prétend faire dans cette maison pour la mettre au nouveau goût du siècle" (sic) ! Cet esprit de rébellion devait se renouveler 30 ans plus tard, lors des remaniements effectifs de l'église Notre-Dame. Ces querelles retardèrent les ouvrages jusqu'en 1758⁶⁵.

Ce n'était pas là la seule raison. Comme dans les années 1740, des divergences étaient aussi apparues sur les plans. Le visiteur du monastère, le frère Hyacinthe informa ainsi le maître général de l'ordre, le 25 septembre 1757, que les ouvrages n'avaient toujours pas repris et qu'ils avaient été arrêtés par le projet du commissaire du roi, l'abbé Darguel, qui souhaitait ne pas construire sur les fondations déjà réalisées au motif qu'il voulait entresoler le dortoir du logis des sœurs car il le trouvait trop petit. Entresols qui risquaient, selon le frère visiteur, d'engager la communauté dans de nouvelles dépenses dont elle n'avait pas besoin. Il rappelait donc l'abbé à la raison.

En outre, il informait le maître général de la mauvaise santé de Madame de Bellegarde dont le sang s'était épaissi et qui était saisie de violentes migraines, ainsi que de fatigues fréquentes. Les médecins l'avaient prié de prendre les eaux à 4 lieues de Prouille. La situation était d'autant plus

⁶⁵ *Ibid* et cf. *infra*.

préoccupante que le pronostic vital était engagé. Aussi requérait-il l'envoi par le roi d'une supérieure de l'ordre susceptible de prendre momentanément la relève. Il n'en sera rien⁶⁶.

Arrivée du R.P. Raymond Vergès, nouvel "inspecteur de la bâtisse" (1757) et reprise des ouvrages (1758)

Suite au rapport de son commissaire et aux vœux de la prieure, le maître général de l'ordre ordonna la reprise pressante des travaux. Suivant les conseils de celle-ci, il envoya comme nouvel "inspecteur de la bâtisse", le frère Raymond Vergès, dominicain de la province occitane, réputé pour ses talents d'architecte, et qui arriva à Prouille en avril 1757⁶⁷.

Après avoir examiné le terrain et copié le plan du nouveau monastère pour établir la distribution (fig.18)⁶⁸, le frère Raymond se

⁶⁶ *Ibid.*, fol. 303 : Lettre du 25 septembre 1757 à Prouille de Frère Hyacinthe Montnard au maître général. Madame de Bellegarde s'était probablement retirée à Alet-les-Bains, près de Limoux, au sud-est de Fanjeaux, dont les eaux étaient réputées depuis les Romains. Sur sa succession et son rôle dans la conduite du chantier, cf. *infra*.

⁶⁷ Cf. note 6 et 56. L'abbé avait clairement demandé dans sa requête de 1753, "un des architectes de la province".

Le frère Raymond Vergès ne doit pas être confondu avec le grand architecte languedocien Jean-Arnaud Raymond (1739-1811) que nous évoquerons plus loin (cf. *infra* note 82). Ni l'ampleur de son activité, ni celle des ouvrages de Prouille ne lui auraient permis de diriger une telle opération qui débuta à une époque où Jean-Arnaud Raymond entamait son apprentissage.

⁶⁸ Les archives du monastère conservent trois plans et une série d'élévations groupés sur une même feuille (fig.11-12 et 18). Nous remercions vivement la sœur Marie de Jésus, archiviste de Prouille, de nous avoir permis de les consulter, ainsi que l'ensemble des archives en sa possession.

Si les élévations correspondent parfaitement au style et à la qualité des projets connus de Mansart de Sagonne (hôtel de ville et Hôtel-Dieu de Marseille notamment), en revanche, les plans sont des copies. En effet, Madame de Bellegarde consigne pour mémoire, au dos d'une lettre de l'abbé Darguel (Archives départementales de l'Aude, H 746, s.d.), que Mansart "ne voulait pas donner [son] plan". On se souvient en effet que lors de sa venue, il l'avait conservé (cf. *supra*).

préoccupé de chercher de nouveaux matériaux. Il identifia ainsi à proximité de nouvelles carrières de pierre, ce que, aux dires de Madame de Bellegarde, "pas un architecte n'avait su trouver" ! Il fit fabriquer des briques et fouiller le monastère de fond en comble à la recherche de nouveaux matériaux. Il en retira de nombreux, tant des anciennes fondations de la cour intérieure des religieuses que des abords immédiats du monastère et de ses environs.

Arrêtés depuis 1751, les ouvrages ne reprirent qu'en 1758 avec 24 000 livres de fond. En avril-mai, lors du Carême, le frère Raymond profita que le haut du clocher de l'église Saint-Martin se soit soudainement affaissé pour procéder à sa démolition, tant décriée. Tous les architectes, dont Mansart de Sagonne, on l'a dit, l'avaient réclamée. La tradition – apocryphe – qui prétendait, comme on l'a vu, que saint Dominique y avait passé des nuits entières, n'était que légende. La démolition confirma en effet aux sœurs que l'église avait été rebâtie sur d'anciennes fondations⁶⁹. De surcroît, elle n'était plus guère fréquentée, si ce n'est, dit Madame de Bellegarde, pour servir de refuge aux pauvres et aux domestiques. Trop vétuste, donc, pour être conservée, cette démolition fut réalisée, rapportait-

Sur les trois plans conservés à Prouille, un est un primitif en mauvais état (fig.12), sans doute de la main de Darnesme de Furcy, le second (fig.18) est une copie XVIII^e siècle du frère Raymond Vergès ayant servi à l'établissement de la distribution, repris dans le guide de 1934 (cf. bibliographie) et dans le nôtre (fig.2), enfin le troisième, une réplique moderne, non reproduit ici. Sur les deux premiers plans, les bâtiments prioritaires, c'est-à-dire ceux des religieuses, sont mentionnés en gras. Les bâtiments des religieux et des "étrangers" ou visiteurs sont en clair.

⁶⁹ Sur cette église, cf. bibliographie, Carasco, 1969, p. 30. D'après Madame de Bellegarde, elle constituait primitivement l'église paroissiale de Prouille, mais ayant été incendiée à la fin du XII^e siècle, la chapelle Notre-Dame, que l'on avait laissée à Dominique, en fit alors office. Ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle que les religieux purent la reconstruire, non sur son ancien emplacement mais dans l'enceinte du monastère afin qu'elle servit d'église conventuelle (cf. note 6).

elle, "avec beaucoup d'adresse" et "peu de frais" et fournit de nouveaux matériaux⁷⁰.

Le 12 juin 1758, le frère Raymond reprit enfin la construction du monastère tant attendue. Il commença par les fondations du bâtiment nord telles que laissées par Damesme et les trouva en assez bon état dans l'ensemble. En juillet, les deux prieurs de Prouille, le R.P. Rocques et Madame de Bellegarde, posèrent ensemble la première pierre du réfectoire, là où Damesme avait démolit les fondations des chambres du bâtiment est. La pierre fut installée à l'angle ouest du logis. Raymond Vergès profita des fondations des chambres condamnées par Mansart de Sagonne, le long de l'église Notre-Dame, pour poser les contreforts des arcs de la galerie du cloître et les murs des dortoirs au-dessous. Il récupéra les matériaux des fondations restantes⁷¹.

En 1760, suite à la découverte d'une nouvelle source lors du creusement des fondations du réfectoire, source que, selon Madame de Bellegarde, "quelques unes trouvent fort bonne à boire, et d'autres trouvent crüe et fade", le frère Raymond édifia une nouvelle fontaine qui fut disposée face à l'angle ouest du bâtiment et que l'on baptisa "fontaine Notre-Dame". Elle fut inaugurée, avec partie du réfectoire réalisée, par une procession des frères et des sœurs du monastère, accompagnés des ouvriers et leurs outils. Tous participèrent à la bénédiction de ces nouvelles installations⁷².

Le réfectoire achevé, le frère Raymond éleva au-dessus le pensionnat qui fut inauguré trois ans plus tard, le 7 novembre 1763. A cette occasion, les religieux défilèrent de nouveau en procession, chantant des

⁷⁰ Cf. note 6.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

louanges sélectionnées par le R.P. Laurent Toulouse, archiviste du couvent. On inaugura également, ce jour, dans l'église Notre-Dame, le chœur de nuit situé à proximité, au-dessus de l'avant-chœur, mais l'on attendit le 18 novembre, "jour d'octave de Saint Martin" pour y chanter les matines pour la première fois⁷³.

Deux ans plus tard, le 23 mai 1765, le noviciat, situé au-dessus du pensionnat, fut inauguré à son tour suivant la même liturgie. Les religieuses firent bénir les cellules des sœurs, les salles d'assemblée, les cuisines, le réfectoire des pensionnaires et le grand escalier mitoyen. Après ces bénédictions, les religieuses prirent possession des cellules et du noviciat tant attendus. Elles remirent au lendemain, jour de la translation de saint Dominique, la possession du réfectoire. Le bâtiment était, on le voit, achevé pour l'essentiel.

Selon Madame de Bellegarde, c'était la première fois depuis l'incendie de 1715 que la vie régulière du monastère était ainsi rétablie, même s'il manquait encore de nombreuses chambres et, notamment, l'appartement de la prieure qui devait être contigu aux nouvelles constructions⁷⁴. Le bâtiment nord n'était donc pas encore achevé à cette date. C'était là, la prochaine étape de la mise en œuvre du projet de Mansart de Sagonne avec, notamment, la construction des parloirs, boulangerie, greniers et escalier d'entrée du côté de la façade principale.

Il fallait entre-temps poursuivre l'élévation du second étage du bâtiment est. Les religieuses avaient dépensé alors 80 000 livres. Pour Madame de Bellegarde, la communauté avait réalisé là une économie de plus

⁷³ *Ibid* et cf. bibliographie, Bazin, 1888, p. 72-73, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVI.

⁷⁴ Elle précise que le rétablissement de cette vie régulière "ne pouvait se faire avant que les lieux réguliers fussent bâtis puisqu'il n'y avait ny refectoire, ny infirmerie, ni lingerie, ni drapperie, ni rien de ce qui est nécessaire pour cela" (cf. note 6).

de 100 000 livres puisque, dit-elle, "sy nous avions continué comme on avait fait cy devant, a avoir des architectes séculiers, je suis convaincue que le tout aurait couté plus de deux cents mille livres". Elle loua ainsi le sens de l'économie de son inspecteur : "Le frère Raymond", dit-elle, "a beaucoup de religion et est fort pieux. Il nous porte bonheur, il batit avec beaucoup d'économie, fort solidement et nous épargne beaucoup, sans quoi nous n'aurions pû bâtir sans emprunter"⁷⁵ !

Vicissitudes et fin du chantier avant 1789

La reconstruction de Prouille se poursuivit tranquillement jusqu'en 1768, date à laquelle la noblesse des Etats de Languedoc, fascinée, dit-on, par la beauté des lieux, envisagea de transformer le monastère en un couvent de chanoinesses séculières. Toute la vie de la communauté dominicaine fut bouleversée par cette annonce, y compris le chantier qui connut, semble-t-il, un certain ralentissement jusqu'à l'abandon, en 1772, de ce que les sœurs appelaient le projet de "destruction" de leur couvent⁷⁶.

On est en effet fort mal renseigné sur l'évolution du chantier après 1765, date à laquelle Madame de Bellegarde cesse là le récit de la reconstruction⁷⁷. Si l'on se réfère néanmoins au "plan géométrique" du

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Les religieuses baptisèrent ce projet, pris sur le modèle des dames de Saint-Cyr, "projet de destruction" car défense leur était faite de recevoir des novices. On trouvera le détail de cette affaire dans le recueil conservé dans les archives de Prouille, intitulé *Livre contenant une copie exacte de toutes les pièces concernant le projet destructif du monastère de Prouille*. Le fameux Loménie de Brienne, futur ministre de Louis XVI, alors archevêque de Toulouse et commissaire visiteur de Prouille, fut le grand artisan de cette tentative de reconversion des lieux. Mgr de Langle, qui s'opposa aussi au projet, fut remplacé dans ses fonctions de commissaire visiteur par le prince de Beauvau, gouverneur du Languedoc. Sur cette affaire, cf. également bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 278-279.

⁷⁷ La prieure déclare que "depuis 1766 jusqu'en 1771-1772 – date de sa démission –, on n'a pu faire aucun détail des améliorations et dépenses extraordinaires faites

domaine de Prouille (fig.4), dressé en 1772 par Jean Sicré, arpenteur géomètre de La Cassaigne⁷⁸, on s'aperçoit que la moitié du projet du dernier Mansart avait été exécuté. On verra également que la moitié sud du couvent – partie dévolue aux religieux – était restée intacte après l'incendie de 1715, comme on l'a dit.

Il ne restait donc plus que ces bâtiments irréguliers à démolir pour établir la symétrie souhaitée par l'architecte de ce côté-ci, laquelle, nous dit Madame de Montaut Miglos, nouvelle prieure de Prouille depuis 1772⁷⁹, était "proche de sa perfection, en avril de l'an 1786". Madame de Bellegarde

dans l'espace de ces 6 années", sans fournir davantage de précisions. Elle indique simplement qu'entre novembre 1768 et décembre 1771, les dépenses "ne peuvent être évaluées parce que le tout consiste en faux frais". Le fait est que le "projet destructif" a beaucoup perturbé Madame de Bellegarde, tant dans ses comptes que dans sa relation de la construction. Elle ne pensa plus qu'à sa démission en faveur d'une religieuse du corps et y parvint en la personne de Madame de Montaut Miglos, nommée en septembre 1772 et qui prit possession des lieux en avril 1773 (cf. *infra* note 79).

On sait néanmoins que, de 1749 à 1765, la communauté avait dépensé 184 289 livres 4 sols 3 deniers, tant pour les restaurations effectuées sur les domaines, granges, métairies et églises de ses terres, que pour les nouvelles constructions (64 000 livres pour les réparations et 120 289 livres pour la bâtisse).

A cela, s'ajoutèrent :

- 13 044 livres 8 sols 6 deniers pour le mobilier des pensionnat, noviciat, cellules et salles d'assemblée.
- 20 710 livres 14 sols 1 denier pour "faux frais" des bâtiments.
- et 21 000 livres pour l'alimentation des ouvriers entre 1758 et 1765, à raison de 3 000 livres/an.

Pour la seule année 1765, le coût des bâtiments s'éleva à 9 071 livres 15 sols 7 deniers, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 7-8000 livres annuelles portées dans l'arrêt de 1753. Leur coût s'éleva, de 1757 à 1765, à 80 000 livres (cf. note 6).

⁷⁸ Commune de l'Aude, près de Fanjeaux. Archives du monastère de Prouille, "Plan géométrique de prouille et du grand Cammas fait par le sieur Jean Sicré Arpenteur Geometre du Lieu de Laccassaigne (...). Fait à Prouille le 24 aout 1772". Les nouveaux bâtiments figurent en rouge sur le plan.

⁷⁹ Après avoir sauvé Prouille du "projet destructif", Françoise du Pac de Bellegarde se démit le 11 novembre 1772. Marianne de Montaut Miglos, professe de Prouille, fut nommée par Louis XV "prieure perpétuelle", le 29 du mois et prit possession du monastère le 5 avril 1773. Dernière prieure de Prouille, elle mourut à Montaut (Ariège), le 18 février 1807.

rappelle, pour sa part, qu'on a toujours continué de bâtir le monastère depuis 1757 jusques a la présente année 1786 en laquelle année les batimens commencent detre sur leur fin⁸⁰.

Remaniements de l'église Notre-Dame (1785-1787)

Restait encore, dit-elle, "la grande église [Notre-Dame] a reparer". Le projet était envisagé depuis les années 1750, comme on sait, mais il n'avait jamais pu être réalisé. On attendait d'avoir accompli l'ensemble des bâtiments pour y procéder. Il constituait le couronnement du chantier en quelque sorte. Toutefois, le projet de style rocaille envisagé par Mansart de Sagonne paraissait alors démodé. Le goût était en effet alors aux belles églises néo-classiques à colonnes, bien ajourées, à l'instar d'un Jacques-Germain Soufflot à Sainte-Geneviève de Paris (actuel Panthéon). Aussi décida-t-on de mandater un nouvel architecte.

Le choix de cet architecte est relaté par la prieure Marianne de Montaut Miglos dans une missive au général de l'ordre à Rome en date du 3 décembre 1785⁸¹. Suite à une visite du chantier par le grand maître des eaux et forêts, André de Chaissac, chargé de la délivrance des fonds de la bâtisse et venu constater l'avancée des ouvrages comme les économies réalisées par le frère Raymond Vergès, il pensa affecter les fonds restants à la réfection de la grande église, telle que prévue dans le projet. Il décida en 1783 de confier l'opération à Jean-Arnaud Raymond (1739-1811), architecte de la province depuis 1776, devenu architecte du roi en 1784, très en vogue auprès des

⁸⁰ Cf. note 6, *Livre des revenus (...)*, fol. 236, mention inscrite en marge. Elle réaffirme par ailleurs que "le tout sera dans sa dernière perfection ce qui n'yra pas loin, puisqu'il n'y reste pas grand-chose a faire (...)" (sic) !

⁸¹ Rome, Sainte-Sabine, AGOP XII 31 020, fol. 309-311 (document aimablement communiqué par le R.P. Paul-Bernard Hodel).

élites du Languedoc et de prélats fastueux⁸². Outre un nouveau plan, M. de Chaissac sollicita un devis général que Raymond, pris par différents projets et chantiers, et domicilié à Paris depuis sa nomination à l'Académie royale d'architecture, mit deux ans à envoyer. Devis qui se montait à 62 346 livres 16 sols.

Soucieuse de ne pas se faire abuser, la prieure soumit, sur les indications de "personnes connaisseuses" (sic), le devis aux meilleurs artisans de la région. Après trois mois de négociation, elle se vit conforter dans les choix établis par l'architecte. Nous reviendrons plus loin sur la nature du projet de Raymond par rapport à celui de Mansart de Sagonne⁸³.

Une fois encore, les changements envisagés et le coût – jugé exorbitant – des travaux suscitérent une nouvelle fronde des religieuses qui virent là une violation de l'église voulue par "le successeur immédiat de notre glorieux père Saint Dominique (sic)" ! Tout du moins feignaient-elles de le croire car il s'agissait là encore, en vérité, plutôt d'une offense à leurs habitudes qu'autre chose. Madame de Montaut Miglos était si sûre d'elle qu'elle n'avait pas hésité à joindre à sa missive et au plan de la nouvelle église (fig.17), le mémoire des contestations des religieuses, daté du 26 novembre 1785 et qui avait été adressé au général de l'ordre, deux jours plus tard. Elle rappelait qu'en fait de successeur de saint Dominique, l'église avait été établie par le grand prieur Arnaud Séguier qui en avait posé la première pierre, le 3 octobre 1246, en compagnie de Guy de Levis-Mirepoix,

⁸² Sur ce fameux architecte néo-classique, auteur de plusieurs églises dans la région, cf. bibliographie, Michel Gallet, 1995, p. 422-428. L'architecte évoque cette réalisation dans le corpus de son œuvre dans le sud de la France (*ibid*, p. 424). Il ne doit pas être confondu avec le frère Raymond Vergès, auteur du monastère pendant 30 ans, de 1757 à 1787 (cf. *supra*).

⁸³ Cf note 81 et *infra*.

maréchal de France, seigneur des lieux, et que l'on y officia pour la première fois à l'épiphanie 1285⁸⁴.

Suivant des récriminations déjà entendues contre le plan de Mansart, les 27 contestataires s'en prirent au déplacement du maître autel qui, selon Mgr Maillé, nouvel évêque de Saint-Papoul, qu'elles n'avaient pas manqué de consulter et "qui se connai[ssai]t en architecture", serait "la ruine de ce monastère" (sic) ! Elles critiquaient également l'élargissement des baies de l'église et la création de nouvelles pouvant endommager la voûte ; le déplacement de leur chœur vers les fidèles ; l'élévation et l'élargissement de sa grille... Elles ne s'opposaient pas, en revanche, aux réparations et décorations "convenables à la simplicité religieuse" et requéraient que les ouvrages fussent confiés au frère Raymond qui avait donné depuis près de trente ans, des preuves de son zèle, de sa capacité et de son économie. Aussi comptaient-elles sur le soutien de l'évêque qui entendait, disaient-elles, faire remonter ces remarques à la Cour par son frère, duc et pair du royaume⁸⁵.

Les religieuses étaient d'autant plus révoltées que la prieure était conseillée par sa prédécesseur, Madame de Bellegarde, qui avait "toujours méprisé", disaient-elles, "nos représentations a ce sujet". Et pour cause : les deux prieures savaient qu'elles n'agissaient qu'en conformité des exigences du roi et de ses ministres.

Si l'on ignore la date exacte de réalisation des ouvrages de l'église Notre-Dame, on peut penser légitimement, d'après les dires de Madame de Bellegarde, que l'ensemble du monastère était parfaitement achevé en 1787

⁸⁴ *Ibid.*, fol. 303 : Lettre du 28 novembre 1785 et fol. 304 r^o : Mémoire du 26 novembre 1785 (documents aimablement communiqués par le R.P. Paul-Bernard Hodel).

⁸⁵ *Ibid.* Mgr Jean-Baptiste Maillé de La Tour Landry (1743-1804) fut successivement évêque de Gap (1777-1784), de Saint-Papoul (1784-1801) et de Rennes (1802-1804).

ou à la veille de la Révolution. Ne restaient plus à démolir que les anciennes dépendances autour des nouvelles constructions, derrière les murailles, en raison de leur vétusté⁸⁶.

Hormis les quelques noms cités plus haut, on ignore tout des entrepreneurs et artisans ayant œuvré à la reconstruction du monastère de Prouille. Pour les fournisseurs, on ne trouvera guère qu'un marché de bois conclu en 1760 par le frère Raymond avec un certain Bertrand, négociant à Quillan, et un autre avec le dénommé Laprade, du même village, en 1764⁸⁷.

Tous ces ouvrages n'auraient été rendus possibles sans un nouvel arrêt du conseil du roi, pris le 7 septembre 1773 et qui autorisait l'adjudication de 750 arpents de bois dans le quart en réserve de la forêt de Ramondens sur la base de 100 000 livres. L'adjudication fut effectuée aussitôt, le 12 du mois, au siège de la maîtrise des eaux et forêts de Castelnaudary. 10 000 livres furent accordées aux religieuses sur cette somme par une ordonnance du grand maître du 5 mai 1777 et, par une autre du 7 juillet 1785, 20 000 livres supplémentaires pour la réfection complète de l'église Notre-Dame. Les sommes furent délivrées chaque fois par le sieur Joly, directeur des domaines de la généralité, aux dominicains de Toulouse qui les remettaient aux religieuses de Prouille⁸⁸.

⁸⁶ Cf. note 6. Cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 250 ; Camerlinck, 1927, p. 83 et Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVII. Le frère Raymond Vergès demeura à Prouille jusqu'en 1789 au moins. Edilbert de Teule fait état d'un certificat du frère pour la réparation d'un bâtiment à Picamaure, daté du 16 août 1789 (cf. bibliographie, Teule, 1902, p. 472). Rappelons que Madame de Bellegarde avait estimé l'entretien des bâtiments de 3 à 4000 livres annuelles et les anciens en périphérie à 3 000 livres (cf. note 6).

⁸⁷ Cf. Teule, *ibid.*, p. 462 : Convention du 5 janvier 1760 et p. 463 : Convention du 11 septembre 1764.

⁸⁸ Rome, Sainte-Sabine, AGOP XII 31 020, fol. 304v^o-307 : Ordonnance du grand maître des eaux et forêts du 7 juillet 1785 (document aimablement communiqué par le R.P. Paul-Bernard Hodel).

Prouille durant la Révolution. Démolition du monastère royal au XIXe siècle

Ce magnifique monastère, qui suscita l'admiration de tous les contemporains, ne subsista, hélas, que peu de temps. En 1789, lors de la sécularisation des biens du clergé, le tiers état de Castelnaudary requit sa préservation pour servir de maison d'enseignement. Le clergé et la noblesse souhaitaient, de leur côté, qu'il demeura en l'état "parce qu'il édifie", disaient-ils, "par sa régularité et qu'il soulage les pauvres par ses largesses"⁸⁹ ! Aucun d'eux ne fut entendu.

Comme partout en France pendant la Terreur, le départ définitif des religieux fut décidé, ainsi que la confiscation de leurs biens. Sur ordre du maire de Fanjeaux, communiqué la veille, la communauté quitta Prouille dans la nuit du 2 au 3 octobre 1792. Les bâtiments furent, quant à eux, mis en adjudication en janvier 1793⁹⁰. Une affiche, conservée aux archives départementales, datée du 4 du mois à Castelnaudary, chef lieu du district, indique pour mise en vente, la somme de 50 000 livres conformément au procès-verbal d'estimation établi par l'expert Jacques Ressegnier en novembre 1792⁹¹.

Le monastère fut adjugé dans un premier temps, le 1^{er} février 1793, à un certain François Rouger pour 200 500 livres. Celui-ci n'ayant pu s'acquitter des 36 528 livres 10 sols 4 deniers, "montant du premier part (sic)

⁸⁹ Cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 279 et Camerlinck, 1927, p. 119. Madame de Bellegarde confirme la renommée du monastère à la fin de l'Ancien Régime, rappelant que, de 1773 à 1785, il avait reçu 17 nouvelles professes de tous âges dont 7, hélas, étaient décédées entre temps (cf. note 6).

⁹⁰ Sur la fin précise du monastère de Prouille, cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 279-302 et Camerlinck, 1927, p. 119-125.

⁹¹ Archives départementales de l'Aude, 1 Q 18 : Procès-verbal d'estimation des 14-17 et 24 novembre 1792 et 1 Q 236 : Affiches de ventes des biens nationaux (1790-an III). Le parc et les terres adjacentes sont estimés à 651 livres.

de la dite adjudication", on procéda le 17 mai suivant à une seconde sur le pied de 64 322 livres. Le 14 juin, les biens furent attribués au marchand et maire de Fanjeaux, Hugues Destrem (1754-1804), véritable notabilité de la région, pour 165 000 livres⁹².

Au début du XIX^e siècle, ne sachant trop que faire des bâtiments qui se dégradent, faute de destination véritable, ce marchand de biens jacobin se livra, comme bon nombre de ses confrères de la fameuse "bande noire" qui sévit pendant cette période – et contrairement aux promesses faites lors d'une session du conseil départemental du 14 décembre 1790⁹³ –,

⁹² Il n'y eut pas une mais deux adjudications des biens de Prouille, contrairement à ce que l'on prétend généralement. Ce Destrem ne doit pas être confondu avec son père Louis dont le nom apparaît dans une vente conjointe avec son grand-père Jean au menuisier Paul Vignoles du 3 mars 1751 (Archives départementales de l'Aude, 3 B 5555).

Hugues Destrem, né à Fanjeaux le 8 février 1754 et mort aux Antilles, à Gustavia, sur l'île de Saint-Barthélémy, le 20 juillet 1804, fut une des personnalités de la Révolution française en Languedoc. Maire de Fanjeaux depuis 1787, conseiller départemental en 1790, il fut élu député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 1^{er} septembre 1791. Après la chute de la monarchie en 1792, il devint commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Toulouse. Le 25 germinal an VI (14 avril 1798), il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents et secrétaire de l'assemblée, le 1^{er} nivôse (21 décembre), s'occupant des affaires financières et administratives. Hostile au général Bonaparte et à son coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut proscrit, puis mis en résidence surveillée et se retira à Fanjeaux. Suite à l'attentat de la rue Saint-Nicaise visant le Premier consul, le 3 nivôse an X (24 décembre 1800), il fut consigné sur la liste des jacobins proscrits et enfermé sur l'île d'Oléron où il resta jusqu'en 1803, date à laquelle il fut envoyé à Cayenne en Guyane.

Echappé sur un navire américain, il fit escale sur l'île de Saint-Barthélémy où il décéda de la fièvre jaune. Il avait alors 50 ans (cf. notamment Guy Pujol, Guy Peyrot et Henri Gleizes, bibliographie, 1989).

⁹³ Alors membre du conseil départemental, Destrem déclare "que le Monastère de Prouille est composé d'une maison double de l'ordre de saint Dominique, qu'il exista une communauté de religieux et de religieuses et que la seconde est composée de plus de 40 professes et de 24 converses ; que cette maison qui s'est toujours distinguée pour sa ferveur, son exactitude à observer la Règle de saint Dominique et sa charité pour les pauvres. Que, pour ces motifs et d'après les instances de toute la contrée, il croit devoir proposer au conseil d'émettre un vœu à l'Assemblée Nationale". Ce vœu était : "Que la maison des Religieux et des Religieuses de saint Dominique soit conservée et désignée pour une des maisons de retraite des

au démantèlement systématique des lieux qui firent office de carrières de pierre suivant les usages d'alors⁹⁴. Le monastère fut ainsi rasé de fond en comble, ne laissant pas pierre sur pierre. Seuls demeurèrent le "logis des étrangers" qui devint l'auberge de Prouille ; la tuilerie, près la route de Fanjeaux à Carcassonne, longtemps dévolue au cantonnier ; et une partie du mur de clôture (fig.3)⁹⁵. Ainsi disparut le vénérable monastère royal Notre-Dame de Prouille, longtemps considéré comme le berceau de l'ordre des dominicains, après six siècles d'existence et avoir survécu aux guerres de religion et tant d'autres vicissitudes de l'histoire de France.

On retrouvera dans les fermes et maisons des villages alentour, des vestiges de ce splendide monastère, notamment dans les encadrements des portes et fenêtres (fig.5-9). Nous avons pu identifier certains vestiges du relief du tympan de l'église Notre-Dame (fig.10). On prétend qu'une rue de Toulouse fut entièrement reconstruite avec des matériaux de Prouille⁹⁶ ?!

Le monastère devait renaître de ses cendres quelques décennies plus tard, suite à la visite en 1852 du R.P. Henri Lacordaire (1802-1861), illustre restaurateur de l'ordre des Frères Prêcheurs en France⁹⁷. Prouille demeure, depuis ce temps, un des hauts lieux de la spiritualité dominicaine.

Religieux et Religieuses de cet ordre" (cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 284-285).

⁹⁴ La Mère du Mortier (*ibid.*, p. 301) assure que Prouille survécut à la Terreur. D'après le témoignage d'un vieil homme qu'elle avait rencontré et qui disait avoir 16 ans au moment des faits, on peut estimer que le monastère fut détruit plutôt sous la Restauration, ce qui expliquerait le récit du maire de Fanjeaux en 1821. La période correspond en outre à la pleine activité de la fameuse "bande noire" qui détruisit tant d'édifices en France depuis le début du siècle.

⁹⁵ Cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVIII.

⁹⁶ Cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 302 ; Camerlinck, 1927, p. 124 ; *Guide du pèlerin (...)*, 1934, p. 55.

⁹⁷ Sur le renouveau du monastère à la fin du XIXe et au début du XXe, cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVIII-XXX. Le 31 mai 1857, le curé de Fanjeaux bénit la première pierre du nouveau couvent et le 4 août, Mgr de La

Hormis les rares plans et élévations conservés dans les archives du monastère dont ceux de Mansart de Sagonne (fig.11-12), le procès-verbal d'expertise de 1792 et le témoignage du maire de Fanjeaux en 1821, plus aucune trace ne subsiste de l'état de l'anguste monument⁹⁸.

L'originalité du plan procédait de la particularité même de Prouille qui, comme on l'a dit, était un monastère double, phénomène assez peu commun dans l'architecture conventuelle française, mais bien attesté néanmoins⁹⁹. De là, découle le dédoublement du plan dont l'église gothique Notre-Dame constituait l'élément central. La distribution du couvent était remarquable car elle offrait toutes les commodités que l'on était en droit d'attendre d'un couvent "moderne" au XVIIIe siècle. On jugera, d'après notre plan détaillé (fig.3), l'extrême habileté de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne dans la maîtrise d'un projet aussi complexe qui couvrait 1024 cannes carrées de superficie, soit 1864 m² environ¹⁰⁰.

L'architecte s'était inspiré du plan de son aïeul Jules Hardouin-Mansart au couvent royal des Capucines à Paris (fig.12 et 14) dont il livrait là une variante. Si, comme lui, Mansart de Sagonne conserva l'idée de disposer

Bouillierie, évêque de Carcassonne, posa la première pierre de l'église néo-romane actuelle, demeurée inachevée. Le dôme octogonal fut posé en 1926.

⁹⁸ Archives départementales de l'Aude, 3 J 330, fol. 2 : Réponse faite par le maire de Fanjeaux à un courrier du préfet du 8 mai 1821 et *supra* note 90.

Sur le destin des archives de Prouille, cf. bibliographie, Guiraud, 1907, t. I, p. V-VII et Chomel, 1956-1957, p. 81-82. Le recueil de Madame de Bellegarde a été restitué au monastère par ses descendants. Les archives départementales de l'Aude se sont portées acquéreuses dernièrement de l'inventaire XVIIIe des archives du monastère (3 J 2634) (fig.19).

⁹⁹ L'abbaye royale bénédictine de Fontevraud en Touraine est un autre exemple fameux de couvent double depuis son origine. Citons également l'abbaye bénédictine Notre-Dame de Jouarre en Ile-de-France.

¹⁰⁰ Cf. note 90, 1 Q 236. D'après Maryse Carasco (cf. bibliographie, 1969, p. 30), il avait 400 pas de long sur 300 de large (sic).

l'église au centre du complexe, l'emplacement de cette dernière à Prouille était lié au souhait du maintien de l'édifice médiéval, quand à Paris, elle devait constituer l'ornement de l'élévation principale du côté de la place Vendôme. Le dernier Mansart reprit néanmoins le principe de grands corps de logis parallèles, de part et d'autre de l'église et de la cour principale, avec pavillons aux extrémités et au centre, redoublés à cet endroit à Prouille. On observera également que, dans les deux cas, l'église a été formulée sous la forme d'une vaste nef centrale, composée d'une nef, d'un sanctuaire et d'un chœur, que les corrections de Jean-Arnaud Raymond entameront à peine.

Le monastère ne comportait pas moins de cinq cours et de quatre grands corps de logis de 130 mètres de long, qui comportaient plus de 300 pièces réparties sur trois niveaux¹⁰¹. A cela, s'ajoutaient, derrière les murs d'enceinte, les différentes dépendances dont celles dites "du Vieux Prouille", situées au sud. Il ne semble pas que, contrairement à d'autres ordres (Jésuites, Mauristes, Prémontrés), Mansart de Sagonne ait dû répondre à des consignes particulières en matière de dispositions des bâtiments et d'ordonnement des élévations¹⁰². Il fut seulement tenu de maintenir quelques éléments emblématiques du monastère, liés à la vie de saint Dominique et des premiers dominicains, telle l'église Notre-Dame. Pour les élévations, l'architecte se contenta de respecter les règles de convenance et de caractère définies par les théoriciens de l'architecture d'alors, dont les fameux Jacques-François Blondel (1705-1774) et Marc-Antoine Laugier

¹⁰¹ Cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVII. Estimation faite d'après le nombre de pièces figurant sur le plan du rez-de-chaussée. Le maire de Fanjeaux prétend que le monastère "renfermait plus de trois cents filles, soit religieuses, converses, pensionnaires et domestiques" (cf. note 97).

¹⁰² Nous pensons notamment aux consignes que dut suivre François Mansart lorsqu'il fut chargé de bâtir les couvents parisiens des Visitandines de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Antoine (cf. bibliographie, Babelon et Mignot, 1998, p. 131-143).

(1713-1769)¹⁰³. L'abbé Laugier rappelle ainsi, à propos des couvents et séminaires, que "ces sortes d'édifices doivent toujours avoir à l'extérieur toute la simplicité convenable à l'état des personnes qui les habitent. Tout ce qui annonce la superfluité dans la dépense, tout ce qui est de pur ornement, doit être banni. Le Public amateur des bienséances", ajoute-t-il, "ne voit jamais qu'avec chagrin ces façades superbes qui ornent des maisons, où ne doit régner que le mépris du monde, l'esprit de retraite & de pénitence"¹⁰⁴. A l'exception de quelques frontons, Mansart de Sagonne n'avait visiblement pas dérogé à la règle.

De proportions grandioses, le monastère ouvrait à l'ouest sur une vaste avant-cour bordée de fossés et précédée d'une allée à double rangée d'ormes donnant sur la voie royale de Bram à Mirepoix (fig.13)¹⁰⁵. L'allée était fermée là d'une grille de fer forgé aux armes royales, encadrée de deux pavillons latéraux pour les gardes suisses. Au fond de l'allée, se détachait la façade principale en pierre de taille. Le monastère avait conservé autour ses murailles et fossés d'eau d'un mètre de profondeur, alimentés par le Preuille, ruisseau situé à l'est.

Les élévations

Les façades du monastère s'élevaient sur trois étages, dont un en attique, sur la façade principale et les pavillons des logis latéraux, lesquels étaient reliés par un comble mansardé (fig.11). En avancée sur les ailes en

¹⁰³ Sur ces deux grands théoriciens de l'architecture religieuse au milieu du XVIII^e siècle, cf. bibliographie, Gallet, 1995, p. 65-70 (Blondel) et notice de Claus Bernet dans *BBK*, Band 21, 2003 (Laugier). Sur leur théorie en la matière, cf. bibliographie, Laugier, 1755, p. 170-208, et Blondel, 1771, t. II, p. 222-232 (règle du caractère d'un édifice) et 302-388 (édifices sacrés). Les deux hommes sont plus préoccupés par la disposition des églises proprement dites que par celle des ensembles conventuels.

¹⁰⁴ *Ibid*, 1755, p. 170-171.

¹⁰⁵ Autre haut lieu dominicain de la région.

retour des deux grands corps de logis, la façade principale se composait d'un grand pavillon central et de deux ailes latérales avec pavillons. Le grand pavillon ouvrait au rez-de-chaussée par une grande porte cochère encadrée de pilastres et de colonnes d'ordre toscan et d'ordre dorique à l'étage noble. Ces ordres soutenaient un vaste fronton triangulaire dont le tympan était orné du blason royal, encadré de cornes d'abondance. Ce fronton était sommé d'une croix en acrotère, si l'on en croit les élévations conservées à Prouille.

S'agissant de ces dernières (fig.11), la plus grande prudence doit être de mise car il semble qu'il s'agisse là d'un premier projet de Mansart de Sagonne pour le monastère. Projet qui dut évoluer par la suite, soit à la demande du roi, de l'évêque ou des religieuses, soit sur la propre volonté de l'architecte. Les élévations conservées ne correspondent en effet, ni à ce que décrivent le procès-verbal de 1792 et le maire de Fanjeaux en 1821, ni à la disposition des bâtiments tels qu'ils figurent sur le plan conservé à Prouille. On a en effet une véritable distorsion entre tous ces éléments.

Ainsi, dans l'élévation, le portail de la façade principale est encadré, sur les trois niveaux, de "pilastres" sans chapiteau, suivant l'expression d'alors, qui se fondent avec les refends des parties latérales ou le jeu de tables de l'attique. La façade ne présente nullement le pavillon central à colonnes et fronton décrits dans les documents. Comme François Mansart, son ancêtre, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne était coutumier de ces modifications ultimes : il avait tenu, visiblement, à monumentaliser davantage l'entrée du monastère. Elle correspondait en effet historiquement à la haute tour d'entrée médiévale et son pont-levis¹⁰⁶, et, plus

¹⁰⁶ Madame de Bellegarde confirme qu'"une autre tour cédait sa place à la monumentale porte d'entrée des nouveaux édifices" (cf. note 6).

prosaïquement, à la haute conception qu'il se faisait de son art en tant que digne héritier des célèbres Mansart.

Il semble en revanche, d'après le plan existant, que le nombre des travées des ailes latérales ait été bien respecté. Si l'on en croit le projet, Mansart avait dû disposer, de part et d'autre des pavillons d'entrée, deux ailes à trois registres de quatre travées chacune. Faisant preuve d'une grande sobriété, il a, conformément à la tradition rocaille d'alors, varié la forme des baies à chaque niveau : baies plein cintre au rez-de-chaussée, baies en segment à l'étage noble, baies à plate-bande à l'attique. Si elles sont ici simplement encadrées d'un chambranle, sans le moindre ornement, on sait, d'après le maire de Fanjeaux, que les portes et croisées de la façade étaient agrémentées d'agrafes "d'un beau genre", comme en témoignent les éléments conservés alentour (fig.7-9) ! Le maire prétend également que le portail était surmonté d'un grand balcon dont on ne trouve aucune trace sur les élévations existantes. Nous sommes là, une fois encore, bien loin de l'ordonnance proposée dans le projet primitif.

Quant aux pavillons latéraux, ils se composaient, suivant ce dernier, d'une partie médiane à deux travées lisses, bordée de bossages sur les deux premiers niveaux des angles en ressaut et de tables lisses à l'attique. Suivant le procès-verbal de 1792, ils disposaient chacun d'une entrée latérale qui permettait l'accès aux deux petites cours formées par le retrait des ailes en retour des faces latérales. Des passages couverts sur l'un des côtés figurent sur le plan, lesquels ne semblent pas avoir été réalisés. Ces cours se composaient de latrines et de deux terrasses qui contenaient l'une, un lavoir, l'autre, un abreuvoir, toutes débordant sur le fossé du monastère. Ces terrasses correspondaient à l'emplacement des anciennes tours détruites en 1757, l'abreuvoir, proche de la boulangerie, étant situé sur l'ancienne grosse

tout d'entrée¹⁰⁷. Le procès-verbal fait également état dans la cour, à gauche du pavillon d'entrée, de deux petites chambres pour le jardinier, de charbonnières, de pouillards¹⁰⁸ et de quatre bûchers pour les frères.

Passé la grande porte du monastère et son passage traité en rotonde, on pénétrait de chaque côté dans deux vestibules nantis aux extrémités de deux escaliers monumentaux, lesquels se retrouvaient, par symétrie, de part et d'autre de l'abside de l'église Notre-Dame, à l'autre bout du monastère. Ces escaliers donnaient accès, à droite, au logis des religieux et des étrangers ou visiteurs et, à gauche, à celui des religieuses. On accédait ensuite au cloître, dénommé aussi cour ou grande cour, au fond duquel se trouvait l'église Notre-Dame.

On ne conserve, hélas, aucune trace des élévations intérieures de ce cloître comme de celles du monastère. On sait néanmoins qu'il se composait au rez-de-chaussée, de grandes arcades ornées de guirlandes de fleurs et de feuillages sur le cintre et, au premier étage, d'arcades scandées de pilastres ioniques avec baies agrémentées d'une simple clef saillante (fig.5-6). Ce cloître, dont les angles étaient concaves et sur laquelle le pavillon central du corps d'entrée formait une saillie convexe, ouvrait, au milieu, sur la clôture des frères, à droite, et celle des sœurs, à gauche.

L'église Notre-Dame

L'église Notre-Dame, au centre, représentait la partie la plus ancienne et la plus vénérable du monastère. Bâtie à l'est suivant la tradition médiévale, de 1267 à 1285, comme on l'a vu, elle se composait d'une façade

¹⁰⁷ Madame de Bellegarde précise que celle de l'abreuvoir était une "grande tour à l'antique qui, durant plus de quatre siècles avait servi au monastère" et qui se composait de "trois étages" (cf. note 6).

¹⁰⁸ Terme ancien pour désigner l'endroit des volailles. Synonyme de poulailler.

de cinq travées¹⁰⁹. D'après le maire de Fanjeaux, le frontispice de l'église était élevé de trois portes et d'une colonnade d'ordre ionique au-dessus, coiffée d'un vaste fronton orné d'un relief figurant *Saint Dominique donnant l'habit à douze filles*¹¹⁰. Ce relief faisait allusion à la légende des premières religieuses nobles et fondatrices de Prouille. Ce type d'élévation était un motif bien connu du dernier Mansart puisqu'il s'inspirait là de celle pratiquée par son aïeul à l'église Saint-Louis des Invalides du côté de la cour (fig.15). Contrairement à ce que montre notre restitution (fig.3), l'emmarchement était bien disposé devant le porche de l'église, lequel était achevé lorsque Jean-Arnaud Raymond intervint.

La disposition intérieure de l'église fut revue en grande partie mais elle diffère suivant qu'il s'agit du projet de Mansart de Sagonne (fig.16) ou de celui de Raymond (fig.17).

Parallèle des projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et de Jean-Arnaud Raymond

Comme l'indiquait Madame de Bellegarde, Mansart de Sagonne avait résolu d'inverser totalement la disposition primitive de cette église en croix latine, en mettant "dehors [la clôture] ce qui est dedans, et dedans ce qui est dehors". En effet, les fidèles entraient autrefois par la chapelle Saint-Michel, à droite du sanctuaire, et se tenait dans le transept tandis que la nef étaient réservée au chœur des moniales qui en recueillit jusqu'à 160 au Moyen Age. Cette fois, la grande nef voûtée d'ogives était dévolue aux fidèles tandis que le transept et le chœur étaient affectés aux moniales.

¹⁰⁹ Sur cette église, cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. VIII-XII et XVII ; Carasco, 1969, p. 31-33.

¹¹⁰ Il semble que la figure retrouvée dans le village voisin de Bram (fig.10) soit issue de ce relief. Le nombre des religieuses nobles fondatrices de Prouille varie suivant les récits entre 9, 10 et 12 (cf. *supra*).

Mansart de Sagonne adoptait là une disposition fréquente dans les églises conventuelles depuis le Concile de Trente, telle que l'avait pratiqué notamment son aïeul à l'église des Capucins de Paris, évoquée précédemment. Raymond conserva l'affectation de la nef au "peuple" (sic), mais modifia la disposition du sanctuaire où se célébraient les offices.

Mansart avait installé celui-ci à la croisée sous forme d'"autel à la romaine" suivant les termes de la prieure, c'est-à-dire, comme le montre son plan (fig.16), un maître-autel juché sous un baldaquin à colonnes conformément au modèle baroque bien connu, livré par Bernin à Saint-Pierre de Rome. "Il se trouvera", nous dit Madame de Bellegarde, "précisément au même endroit (sic) où était cette chapelle de la sainte vierge ou st dominique faisait ses prières et se macerait la nuit et le jour". Et d'ajouter : "et comme les hommes contribuent souvent aux desseins de dieu sans le savoir et sans y penser, qui sçait, s'il n'a pas dirigé ce plan de cette façon" (sic) ! La prieure faisait allusion là à l'ancienne chapelle Sainte-Marie, évoquée à l'occasion de la fondation miraculeuse par saint Dominique. Elle l'avait identifiée d'après des mémoires anciens, suite aux travaux de réparations du pavement effectués à cet endroit par le frère Raymond Vergès. Il y avait découvert en effet d'anciennes fondations¹¹.

Raymond avait décidé, quant à lui, d'avancer l'autel à la romaine dans la nef afin de ménager plus d'espace au chœur de religieuses. Toutefois, ce qu'il gagnait d'un côté, il le perdait de l'autre, réduisant l'espace dévolu aux fidèles dans la nef. Il devait s'en suivre un effet de rétrécissement des proportions de l'église, là où Mansart avait cherché au contraire à les étendre, tant dans la nef que dans le chœur. Raymond jucha son maître-autel sur un grand emmarchement afin d'éviter la vue des fidèles sur le chœur des religieuses. Il était dédoublé avec partie vers les fidèles et partie vers les

¹¹ Cf. note 6.

religieuses, et était isolé de la nef par une grille disposée en haut de l'enmarchement¹¹².

Dans le plan de Mansart, le sanctuaire était isolé du chœur des moniales, situé dans une vaste abside en prolongement, du transept et ses chapelles de part et d'autre, par une grille à pans coupés qui prenait appui sur les deux gros piliers antérieurs de la croisée et qui ménageait ainsi une vaste circulation autour de l'autel. Le schéma, assez inusité et conforme aux goûts des formules originales des Mansart, reprenait en effet l'esprit de celui d'Hardouin-Mansart à l'église des Capucins (fig.14). Raymond tendit au contraire une simple grille droite entre les deux piliers évoqués. Le schéma était des plus classiques, voire banal.

Au droit de l'ancienne grille du chœur qui isolait les religieuses des fidèles situés dans le transept, Mansart de Sagonne disposa une table de communion et sa grille. Raymond préféra, quant à lui, la présence d'un pupitre à cet endroit. Rappelons que l'ancienne grille était revêtue, jusqu'à la transformation de l'église et pour la tranquillité des religieuses, d'un grand rideau tendu du côté du transept durant les offices, tantôt à damas rouge, tantôt en taffetas vert avec dentelles d'argent¹¹³.

Au fond du chœur, les deux architectes laissaient subsister, semble-t'il, dans l'abside, le grand retable du maître autel qui avait été réalisé au XVIIe à la requête de Jeanne-Antoinette d'Albret, prieure du moment. Il se composait, aux dires du maire de Fanjeaux, de "fort belles statues" placées entre les colonnes des trois registres¹¹⁴.

¹¹² Cf. note 81.

¹¹³ Cf. note 6.

¹¹⁴ Cf. notes 98, 109 et *ibid.* Selon la Sœur Marie Raphaël, le rideau était tiré pendant la messe de méditation et, lors de la grand messe, du *Sanctus* à l'adoration

De part et d'autre du chœur, se trouvaient deux grandes chapelles : celle de Saint-Michel, à droite, qui constituait le chœur des converses, et celle de Saint-Dominique, à gauche, celui des pensionnaires. Cette dernière débouchait sur une petite, dite "du Crucifix" ou "du Cloître" qui tirait son nom de sa mitoyenneté avec le cloître des religieuses (fig.3). C'est là en effet que les sœurs venaient prier et entendre la messe devant un grand crucifix en bois attribué à saint Dominique. Il fallut, dit la sœur Marie Raphaël, "qu'elle fut en vénération pour avoir été conservée dans le plan de Mansard dont elle détruisait la savante harmonie"¹¹⁵. Cette chapelle et le crucifix, préservés dans l'incendie de 1715, faisaient en effet figures de miraculés. C'est dans cette chapelle que l'autel du Rosaire fut déposé au Moyen Age. Elle passait alors, jusqu'à la découverte de Madame de Bellegarde au milieu du XVIIIe, pour être la chapelle primitive de Sainte-Marie de Prouille où saint Dominique aurait fondé l'ordre. D'où la présence du grand crucifix dans la chapelle. En dépit de cette confusion, elle prit une valeur symbolique¹¹⁶.

La chapelle Saint-Dominique disposait vis-à-vis de l'autel et de la chapelle du Crucifix, de quatre confessionnaux dévolus aux pensionnaires qui furent disposés, tel qu'il apparaît sur le plan de Raymond, sur l'ancien

de l'hostie (*op. cit.*, p. VIII). Jeanne-Antoinette d'Albret fut prieure de Prouille de 1639 à 1683.

¹¹⁵ Cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XII.

¹¹⁶ *Ibid* et cf. note 6. Cette confusion a été renouvelée par Maryse Carasco (cf. bibliographie, 1969, p. 33) qui demeura à l'interprétation donnée par Pierre Cambefort, prêtre de Fanjeaux, dans sa description du monastère en 1646, intitulée *Recueil de documents sur la vie de saint Dominique et la fondation de Prouille* (archives de Prouille). Néanmoins, comme elle le prétend justement, l'autel du Rosaire, situé d'après Cambefort dans une chapelle indépendante, ne pouvait être, d'après le plan de l'église Notre-Dame au XVIIIe siècle, que dans la chapelle du Crucifix. Cette chapelle devait correspondre, pensons-nous, à l'emplacement de la maison offerte à Dominique tandis que l'église Notre-Dame correspondait à la chapelle primitive que l'évêque de Toulouse lui avait concédée. Sur cette chapelle, cf. Sœur Marie Raphaël, *ibid*.

"couteur" des sœurs qui était autrefois fermé par une grille au moment des offices et de la grand-messe. Du fait de l'inversion du plan, elles ne se confessaient plus donc dans cet espace mais dans la chapelle Saint-Dominique, fermée de grilles et laissant la place à leurs confesseurs vers la nef¹¹⁷.

De l'autre côté, la chapelle Saint-Michel disposait elle aussi, dans le plan primitif de Mansart de Sagonne (fig.12), d'un espace dévolu aux confessionnaires, pour les converses cette fois, limités à deux ici du fait de la présence, à gauche, de la vis du clocher octogonal de l'église telle qu'elle apparaît également sur le plan de Raymond (fig.17). Ce dernier souhaita modifier la destination de l'espace en sacristie en supprimant la cloison qui le séparait de celui de la descente au caveau voisin voulu par Mansart. La descente fut transférée sur le flanc droit de l'église, affectant ainsi la belle symétrie initiale. Si l'on en croit le plan du frère Raymond (fig.18), il semble que les propositions de Jean-Arnaud Raymond ne furent pas retenues et que l'on s'en tint à celles de Mansart. Selon la sœur Marie Raphaël, le clocher évoqué disposait d'un carillon de huit petites cloches et d'une neuvième provenant de l'ancienne église Saint-Martin¹¹⁸.

Du fait du déplacement du maître-autel et de la grille du sanctuaire vers la nef, Raymond isola les chapelles Saint-Dominique et Saint-Michel du chœur des moniales par deux grilles avec entrée centrale qui fermaient ainsi les bras de la croix latine.

¹¹⁷ Les quatre confesseurs de Prouille avaient pour noms au milieu du XVIIIe : François-Thomas Delpouns, Martin Lagarde, Laurent Tholonze et Jacques Maublau (Archives départementales de l'Aude, G 446 : Insinuations ecclésiastiques (1746-1756), fol. 71).

¹¹⁸ Cf. Sœur Marie Raphaël, *ibid.* Une de ces cloches, aux armes de la prieure, est aujourd'hui dans le clocher de la chapelle de l'ancienne maison de retraite de Fanjeaux, rachetée par le médecin du village (nous remercions le R.P. Hodel de cette précision).

A droite de la chapelle Saint-Michel, se trouvait la seconde et grande sacristie de l'église, dite sacristie intérieure, qui était ornée d'un autel. Se trouvait symétriquement, à gauche de la chapelle Saint-Dominique, l'avant-chœur qui donnait accès au-dessous, par un escalier dérobé, au chœur de nuit. Raymond semble n'avoir voulu conférer à la sacristie et l'avant-chœur qu'un rôle d'accès pour chaque catégorie de religieuses.

Pour descendre dans la crypte, qui faisait office de caveau des pricurs et pricures de Prouille, et pour la beauté de son plan, Mansart de Sagonne disposa symétriquement deux rampes droites dans des pièces séparées, l'un du côté des confessionnaux et l'autre du côté de la sacristie extérieure. Le caveau des sœurs, précédé de celui des frères, s'étendait jusque sous le chœur et abritait un autel dédié à Notre-Dame de Pitié¹¹⁹.

En 1774, on envisagea de faire décorer les voûtes de l'église par un peintre italien du nom de Moretti, qualifié d'"habile" par Madame de Bellegarde¹²⁰. On ignore si le projet aboutit.

Enfin, si l'emplacement de l'orgue n'est pas mentionné précisément dans le plan de Mansart, on peut penser légitimement qu'il devait se situer au-dessus de l'entrée comme on le pratiquait généralement et tel qu'il l'avait pratiqué lui-même à l'église Saint-Louis de Versailles ou à l'église du couvent des Carmes Billettes de Paris. Dans le plan de Raymond, l'orgue, disposé

¹¹⁹ Les pricurs et pricures de Prouille étaient inhumés du côté du chœur tandis que les religieux et religieuses prenaient respectivement place sur les bas-côtés de la nef. On trouvait dans le caveau de sœurs, un autel dédié à Notre-Dame-de-Pitié (*ibid*).

¹²⁰ Il s'agit très probablement du peintre tessinois Giuseppe Maria Moretti († après 1765) dont l'activité est attesté en dehors d'Italie, au palais des princes-évêques de Liège notamment. Il était réputé pour ses décors d'architecture, de stucs et de perspectives (cf. bibliographie Bénézit, 1976, t. VII, p. 219). Madame de Bellegarde dit qu'on avait payé 100 louis le modèle de sa décoration, mais qu'il n'avait pas été exécuté parce qu'il était "trop beau" (*sic*). Elle pensait néanmoins qu'il pouvait servir à d'autres artistes, après réparation de la couverture et de la voûte de l'église. Réparations qui n'étaient toujours pas effectuées en 1786 car l'on attendait l'achèvement des ouvrages du monastère (cf. note 6).

également hors de la clôture, est indiqué en revanche au-dessus et en avant du baldaquin du maître-autel. Une quittance du facteur d'orgue orléanais, Laurent Adeline, en date du 29 janvier 1758, témoigne de son entretien¹²¹.

L'église était encadrée extérieurement, de part et d'autre de la nef, par deux grandes cours où se trouvaient deux édifices dont l'un abritait la sacristie des religieux, la troisième dans cette partie-ci du monastère. Une troisième cour, sensiblement plus vaste que les précédentes, entourait le chevet¹²².

Distribution du monastère. Le corps d'entrée et le logis des sœurs

L'accès aux logis des religieuses et des religieux se faisait, on l'a dit, du côté du cloître ou cour, par deux escaliers monumentaux disposés de part et d'autre des vestibules du corps d'entrée. Selon le maire de Fanjeaux, ces escaliers étaient dotés d'une cage "d'une belle architecture", abondamment décorée. Le procès-verbal de 1792 précise que l'escalier de droite était "sans rampe" tandis que celui de gauche était orné d'une rampe en fer forgé, ce qui laisse entendre que tout n'était effectivement pas achevé à cette époque. Ils donnaient accès tous deux à de grands corridors voûtés qui entouraient le monastère aux étages et qui figurent au rez-de-chaussée sur trois côtés seulement. Le corps d'entrée abritait au premier étage, au-

¹²¹ Archives départementales de l'Aude, H 793. Cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XII. L'emplacement de l'orgue au-dessus des colonnes du baldaquin est confirmé par Mme de Montaut Miglos en 1785 (cf. note 81). Cet orgue serait aujourd'hui dans l'église paroissiale de Prouille, en mauvais état suite à l'effondrement d'une fausse voûte dans les années 1920 (nous remercions le R.P. Hodel de cette précision). Sur l'église du couvent des Carmes Billettes de Paris, rendue à Mansart de Sagonne, cf. mon article : "L'église des Carmes-Billettes : une église d'après Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1744-1758)", *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France* (à paraître en 2016).

¹²² Outre les trois parties (nef, sanctuaire, chœur), on peut sans doute voir dans l'omniprésence du chiffre trois ici (trois cours, trois sacristies) une référence à la sainte Trinité qui anime toute conception d'église ou de couvent.

dessus du vestibule et derrière le grand balcon donnant sur l'avant-cour, la bibliothèque, précédée d'une salle d'archives (fig.19).

Le grand logis des sœurs était bordé aux extrémités de deux ailes en retour, l'une contenant la salle du chapitre¹²³, l'autre le réfectoire¹²⁴. Elles étaient précédées respectivement d'un vestibule et d'un office. Derrière le vestibule du chapitre, Mansart de Sagonne avait placé un grand escalier qui desservait directement l'appartement de la procure au premier étage et qui voisinait avec la porte d'accès à la cour du parc. Cette cour tirait son nom du grand parc situé en vis-à-vis, au-delà du mur de clôture, où les religieuses aimaient se promener¹²⁵. Derrière l'office du réfectoire, était une petite chambre attenante qui servait de dépendance à la réfectorière¹²⁶.

Le logis des sœurs était scandé, au centre, par deux avant-corps qui abritaient, l'un, le bureau de la procure, l'autre, une salle d'assemblée. Entre ces deux salles, se trouvaient une quinzaine de cellules et une lingerie. Elles donnaient toutes sur la grande galerie voûtée du cloître. Du côté de celui-ci, la galerie desservait les parloirs et la salle du tour des religieuses et, plus

¹²³ La salle était entourée de banquettes couvertes de drap vert, galonné d'or (cf. bibliographie, Mère du Mortier, 1898, p. 291 et Sœur Marie Raphaël, *ibid*, p. XVI).

¹²⁴ Ce réfectoire devait être fort élégant, si l'on en juge les indications du plan (fig.12). Il était scandé de pilastres entre les grandes baies en embrasement et présentait des pans concaves, comme la cour du monastère, chers à Mansart de Sagonne (cf. "Influences de Francesco Borromini (1599-1667) dans l'architecture religieuse des XVIIe-XVIIIe siècles" dans mon ouvrage *La cathédrale Saint-Louis (...)*, cf. bibliographie, 2009, p. 165-166). La salle du chapitre, symétrique, était ordonnancée de même.

Le réfectoire était garni de tables sur trois côtés (est, nord et ouest) avec des bancs à dossier fixés aux murs. Une grande armoire, près de la porte d'entrée contenait le linge de table (cf. Sœur Marie Raphaël, *ibid*).

¹²⁵ Ce grand parc est figuré au nord-ouest sur le plan de Jean Sicré en 1772. D'après le procès-verbal de 1792, il se composait d'une pièce de terre labourable, d'un pré, d'une vigne et d'un potager avec, au bout, une maison de jardinier. Il produisait un revenu annuel de 555 livres (cf. note 91).

¹²⁶ Cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVI.

haut, du côté de l'église Notre-Dame, l'avant-chœur, la librairie, le bucher de la prieure et les rampes d'accès à la crypte.

Au premier étage, au-dessus du réfectoire, était la grande salle du pensionnat, suivie d'une douzaine de cellules le long de la galerie centrale, destinées au logement des visiteurs de la prieure. Suivaient six cabinets, un dortoir¹²⁷ et le logement de la prieure qui occupait une large partie du bâtiment. Ce logement se composait d'une antichambre, d'une chambre à alcôve avec garde-robe et cabinet d'aisance de part et d'autre, deux parloirs – intérieur et extérieur –, tendus de tapisseries de haute lisse et chauffés de deux poêles à l'allemande, ainsi que d'un caveau et d'une fruiterie. Au bout du logis, au-dessus du chapitre, était la salle du conseil, garnie de treize fauteuils verts. Salle qui relevait de l'appartement de la prieure.

De l'autre côté de la galerie, on trouvait une série de cellules dont vingt-quatre pour les petites demoiselles, quatre pour les grandes et une pour leur maîtresse, ainsi que une troisième salle d'assemblée. Un escalier dérobé du côté de l'église en permettait l'accès.

Au second étage, le noviciat prenait place au-dessus du pensionnat tandis qu'une draperie ou salle du drap, où les sœurs tissaient leurs vêtements, était située au-dessus de la salle du conseil. On trouvait également, suivant la même disposition qu'au premier étage, un dortoir, vingt-quatre cellules dont dix pour les novices, une pour leur maîtresse et trois pour les infirmes.

¹²⁷ Comme dans l'ancien prieuré, toutes les religieuses ne disposaient pas de cellules (cf. bibliographie, Carasco, 1969, p. 32).

Les cuisines et dépendances

Dans l'aile en retour, à l'est, on trouvait, dit Madame de Bellegarde, les cuisines qui étaient, avec le réfectoire des pensionnaires, les trois seules pièces à avoir été bâties entre 1708-1712. Leurs dispositions furent modifiées lors de l'augmentation de cette aile à partir de 1758. Les deux cuisines, l'une pour le maigre, l'autre pour le gras, étaient situées au centre du bâtiment, faisant face au mur de clôture du monastère. On avait bâti sur celui-ci, en vis-à-vis, un logis contenant les souillardes¹²⁸ et le bûcher.

Au-delà des cuisines, on trouvait deux dépendances dont l'une pour les dites cuisines et l'autre, disposé ensuite, pour le réfectoire des pensionnaires. Dans l'aile en saillie du grand corps de logis droit, situé en prolongement, se trouvaient huit petites cellules des sœurs laïques. Elles étaient précédées d'un petit escalier de dégagement qui conduisait à un entresol dans lequel étaient huit chambres pour les servantes, une pièce pour le linge sale et une dernière servant de salle d'archives pour les dépositaires procureuses. Au premier étage, on trouvait une dizaine de cellules, cinq cabinets d'aisance et une infirmerie située au-dessus des cuisines. Au second, on retrouvait la même disposition, si ce n'est qu'une fruiterie remplaçait l'infirmerie.

L'aile des religieux

L'aile droite, dévolu aux religieux, était formulée, à de très rares exceptions, de manière identique. Ainsi les deux avant-corps au centre de la façade furent affectés au rez-de-chaussée, l'un au réfectoire des frères,

¹²⁸ Terme du midi de la France pour désigner une arrière-cuisine ou un garde-manger. La souillarde était en fait la pièce la plus fraîche d'une demeure où la nourriture pouvait être à la fois préparée, stockée et conservée.

précédé de ses cuisine et garde-mangers, l'autre à une salle d'assemblée¹²⁹. On trouvait aussi à ce niveau vingt-trois cellules, nombre bien au-delà de celui des frères effectivement présents au XVIII^e (six au total avec leur prieur). Ceci explique la petitesse de leur réfectoire par rapport à celui des religieuses. Les autres cellules étaient dévolues aux "étrangers". Enfin, du côté de la façade principale, précédant les cellules disposées dans l'aile en retour, à droite, se trouvaient, de part et d'autre du corridor, la chapelle des religieux, à gauche, et la sacristie, à droite. On trouvait également au rez-de-chaussée, une pharmacie.

Aux premier et second étages, comme l'aile des religieuses, le logis disposait d'un grand dortoir, de trois chambres entresolées et d'une dizaine de cellules avec cabinets d'aisance et garde-robes. Ces cellules et dortoir étaient aussi destinés au logement des personnes étrangères au couvent : parents, amis et relations des religieux et religieuses, mais également aux médecins, apothicaire, organiste et officiers de la maison.

Du côté du cloître, le logis abritait au rez-de-chaussée, les parloirs qui étaient disposés de part et d'autre de la clôture, de la loge du frère portier et de cellules. Aux premier et second, on trouvait cinq chambres dont deux entresolées et un grand dortoir. Ces espaces entresolés permettaient de bénéficier de plus chaleur et de confort au sein de ces bâtiments glaciaux en hiver.

¹²⁹ C'est dans cette pièce que la sœur Marie Raphaël place le réfectoire des étrangers, muni d'un tour. Tout que l'on retrouvait entre la cuisine et le réfectoire des frères par lequel on leur passait les plats. La nourriture était préparée en effet dans la clôture (cf. bibliographie, Sœur Marie Raphaël, 1928, p. XVII).

Le vieux Prouilhe

Face au logis des religieux, de l'autre côté de la cour, se trouvaient les anciens bâtiments du monastère disposée le long du flanc sud de l'ancienne muraille avec, en retour, un grand logis à l'ouest. Ces bâtiments, dénommés le "vieux Prouilhe" dans le procès-verbal de 1792, n'avaient pas été encore détruits, on le voit, conformément aux souhaits de Madame de Bellegarde¹³⁰. Le logis à l'ouest, élevé sur deux étages, touchait au logis des religieux. Il se composait au premier étage d'un corridor permettant l'accès entre les bâtiments, bordé de six cellules avec bucher au rez-de-chaussée et galetas au-dessus.

Cette ancienne partie du monastère ne contenait que des bâtiments utilitaires : forge, plâtrière, ateliers de menuiserie et de maçonnerie, bergerie, étable, granges et chambres pour le personnel au-dessus. A l'ouest, se trouvaient la boucherie, les écuries, la porcherie, le poulailler, une ancienne cuisine, le coin à charbon, une quinzaine de bûchers et plusieurs lavoirs. Au-dessus, étaient des granges, un dortoir, une dizaine de chambres et des greniers.

De l'autre côté, dans la cour des sœurs qui longeait une bonne partie du monastère, on trouvait, à l'est et au nord, derrière le mur du grand parc, un grenier avec pigeonnier au-dessus, deux cabinets (d'aisance ?), deux jardins pour l'ancienne et la nouvelle prieure (Madame de Bellegarde et Madame de Montant-Miglos), séparés par le portail d'accès au grand parc. Celui-ci était également surmonté d'un pigeonnier, comme la boulangerie disposée à l'angle inférieur de la muraille. Derrière celle-ci, à gauche du

¹³⁰ Cf. *supra*.

pavillon d'entrée, était une cour "en forme dengard" (sic) qui contenait les bâtiments indiqués¹³¹.

Le nouveau Prouille. Un monastère royal exceptionnel

D'après le procès-verbal de 1792, les bâtiments du nouveau monastère royal ou "nouveau Prouille" furent estimés à 45 000 livres et l'ancien à 5 000 livres¹³².

Toutes ces descriptions montrent combien le monastère fut, avec l'église Saint-Louis de Versailles, mais aussi l'Hôtel-Dieu de Marseille, demeuré inachevé, l'une des plus belles réalisations architecturales de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart. Comme à l'Hôtel-Dieu de Marseille en matière hospitalière, l'architecte avait tenté de satisfaire, tant dans les élévations que dans sa distribution complexe, toutes les attentes des occupants d'un grand monastère royal. La disparition de cet édifice insigne de l'architecture conventuelle française du XVIII^e siècle a contribué, non seulement à l'oubli persistant de Prouille dans l'histoire de l'art, mais à fausser également l'appréciation que l'on a porté jusqu'à présent tant sur la dite architecture conventuelle que sur l'œuvre de ce Mansart et son importance au XVIII^e siècle.

Prouille demeure en effet indiscutablement au rang des grands ensembles conventuels, restaurés ou rebâties, du XVIII^e, tels Saint-Denis, Prémontré, Clairvaux, Chaalis, Fontevraud, le Bec Hellouin, etc... Hélas, la destruction systématique de cet ensemble, comme la dispersion des archives

¹³¹ Tous ces bâtiments témoignent du mode de vie autarcique du monastère. Selon Maryse Carasco, 180 personnes environ travaillaient sur le site de Prouille (cf. bibliographie, Carasco, 1969, p. 36).

¹³² L'expert a opéré cette estimation distincte "dans le cas où il sera plus avantageux à la République de les vendre séparément" (cf. note 91).

et de la bibliothèque dans tout le Lauragais sous la Révolution, ont largement contribué au manque d'intérêt qu'on lui porta longtemps et lui porte encore parfois. Si le bâtiment avait subsisté, nul doute qu'il aurait permis à son auteur de figurer, dès le XIX^e siècle, au rang des grands architectes du règne de Louis XV. Sa disparition est d'autant plus consternante qu'il fut, semble-t-il, le seul de la région à connaître un aussi lamentable sort¹³³.

Les descriptions du bâtiment comme les vicissitudes de sa reconstruction nous permettent, néanmoins, de constater combien le dernier Mansart était parvenu une fois encore à se hisser au niveau des grandes réalisations similaires de ses ancêtres, que cela soit François Mansart au Val-de-Grâce ou Jules Hardouin-Mansart à la maison royale des dames de Saint-Cyr ou au couvent des Capucines de Paris.

Rebâti, on l'a vu, sous les ordres vigilants de Louis XV, avec la belle ténacité et rigoureuse organisation de ses prieures, Mesdames de Bellegarde et de Montaut Miglos, Prouille constitue aujourd'hui, assurément, l'une des fiertés du patrimoine languedocien passé. Le prestige du site, en tant que premier monastère de saint Dominique et lieu de ses prières, demeure indiscutablement dans tous les esprits et ce malgré la tentative avortée de reconstruction exprimée par le R.P. Lacordaire en 1852¹³⁴.

¹³³ Cf. bibliographie, Camerlinck, 1927, p. 124.

¹³⁴ La vicomtesse Jurien de La Gravière mettra sa fortune à profit pour exaucer ce vœu, Lacordaire ne souhaitant qu'une chapelle commémorative dans un premier temps. Sur la genèse de la reconstruction de Prouille au XIX^e siècle, cf. le R.P. André Duval, 1880. *La vie monastique recommence à Prouille*, conférence donnée à l'occasion du centenaire de la restauration du monastère, et article précédent.

Bibliographie

Jean-Pierre Babelon – Claude Mignot (sous la direction de) : *François Mansart. Le génie de l'architecture*, Paris, 1998.

Abbé Babou : *Guide du pèlerin à Prouille et à Fanjeaux*, Albi, 1902.

Bazin : *Histoire populaire de Notre-Dame de Prouille par un enfant de saint Dominique*, Carcassonne, 1888.

Dom Beaunier : *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, t. IV (provinces ecclésiastiques d'Albi, de Narbonne et de Toulouse) par le R.P. Dom Jean-Marie Besse, Paris et Ligugé, 1911, p. 337-341 (diocèse de Saint-Papoul) et 339-340 (Prouille).

Emmanuel Bénézit : *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, t. VII, Paris, 1976.

Claus Bernet : notice sur Marc-Antoine Laugier, *Biographisch Bibliographisches Kirchenlexikon (BBK)*, t. 21, Nordhausen, 2003.

Jacques-François Blondel : *Cours d'architecture*, t. II, Paris, 1771.

Philippe Cachau : "Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne. Un digne successeur de François Mansart", *Les cahiers de Maisons*, nos 27-28, décembre 1999, p. 139-140.

Philippe Cachau : *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Paris-I en 2004 sous la direction de Daniel Rabreau, t. II, p. 1147-1153.

Philippe Cachau : *La cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un grand chantier royal du règne de Louis XV*, Paris, 2009.

Père M.-J. Camerlinck : *Notre-Dame de Prouille*, Paris, 1927, rééd. Nîmes, 2005.

Maryse Carasco : *Les biens du monastère de Prouille au XVIIIe siècle*, mémoire de D.E.S.S. d'histoire soutenu à la Faculté des Lettres de Toulouse en 1969,

sous la direction de M. Defourneaux (Archives départementales de l'Aude, 2 J 150).

Vital Chomel : "Les archives du monastère dominicain de Prouille", *Annales des XXXe et XXXIe congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 1956-1957, p. 81-82.

R.P. M.-D. Constant : *Trois artistes dominicains à Paris. Frère Romain, Frère André. Frère Claude*, Paris, 1931.

Paul Courrent : *Recherches sur le département de l'Aude*, Carcassonne, 1931.

Robert Debant : *Guide des archives de l'Aude*, fasc. 1, Carcassonne, 1976, p. 199, 102, note 62, et 277.

Edmond Delaire : *Les architectes élèves de l'école des Beaux-Arts*, Paris, 1907, p. 338.

Jules-Stanislas Doinel : *Inventaire des titres du monastère royal Notre-Dame de Prouille*, Carcassonne, 1898.

I.-J.-S. Doussot : *Notes pour servir à l'histoire du vénérable monastère Notre-Dame de Prouille*, Carcassonne, 1886.

R.P. André Duval : 1880. *La vie monastique recommence à Prouille*, conférence donnée à l'occasion du centenaire de la restauration du monastère en 1980 (consultable en ligne).

Michel Gallet : *Les architectes parisiens du XVIIIe siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995, p. 255 et 424.

Guide du pèlerin. Lieux saints dominicains. Montréal. Fanjeaux. Prouille, Toulouse, 1934, p. 52-55.

Jean Guiraud : *Saint-Dominique et la fondation du monastère de Prouille*, Paris, 1897.

Jean Guiraud : *Saint-Dominique*, Paris, 1899.

Jean Guiraud : *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, Paris, 1907 (2 tomes).

Hierarchia Catholica Medii et Recentioris aevi, t. VI (1730-1799), Pavic, 1958, p. 328 (Daniel-Bertrand de Langle, évêque de Saint-Papoul).

Histoire du monastère de Prouille par une religieuse du même monastère, Nîmes, 2011.

- Abbé Claude-François Lambert : *Histoire littéraire du règne de Louis XIV dédié au Roy*, t. III, livre X, Paris, 1751, p. 122.
- Abbé Marc-Antoine Laugier : *Essai sur l'architecture*, Paris, 1755.
- Gabriel Le Bras : *Les ordres religieux, la vie et l'art*, Paris, 1980, p. 375-529 (les dominicains).
- Sœur Marie Fernande : *Brève histoire du monastère de Prouille*, Fanjeaux, 1994.
- Sœur Marie Raphaël : *Le monastère de Sainte-Marie de Prouille. Plans et souvenirs*, Prouille, 1928.
- Mère Françoise du Mortier : *Histoire du monastère de Notre-Dame de Prouille*, Grenoble, 1898.
- Guy Peyrot – Guy Pujol – Henri Glizes : *Hugues Destrem, illustre citoyen de Fanjeaux, 1754-1804*, Mairie de Fanjeaux/Savary, 1989.
- Prouille du XIIIe au XVe siècle. Plura Lilia. Prouille. Berceau de l'ordre de Saint-Dominique*, Toulouse, 1920 (anonyme).
- Kathleen Russo : notice "Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (de Lévy)", *Macmillan encyclopedia of architects*, t. III, Londres, 1982, p. 99.
- Abbé Joseph Salvat : *Saint-Dominique et Prouille*, Toulouse, 1931.
- Edilbert de Teule : *Annales du prieuré de Notre-Dame de Prouille*, Carcassonne, 1902.
- Léon Tisseire : "Notice historique sur le monastère de Prouille", *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, t. IV, 1882, p. 183-190.
- Simon Tugwell : "For whom was Prouille founded ? ", *Archivium Fratrum Prædicatorum*, 74, 2004, p. 5-125.
- Marie-Humbert Vicaire : "Prouille fut-il un couvent double ?", *Mémoire Dominicaine*, n° 1, 1992, p. 119-128.



Figure 1 : Vue de la plaine du Bas-Languedoc depuis le belvédère de saint Dominique à Fanjeaux (Aude), avec le monastère de Prouille au centre (cl. Ph. Cachau).

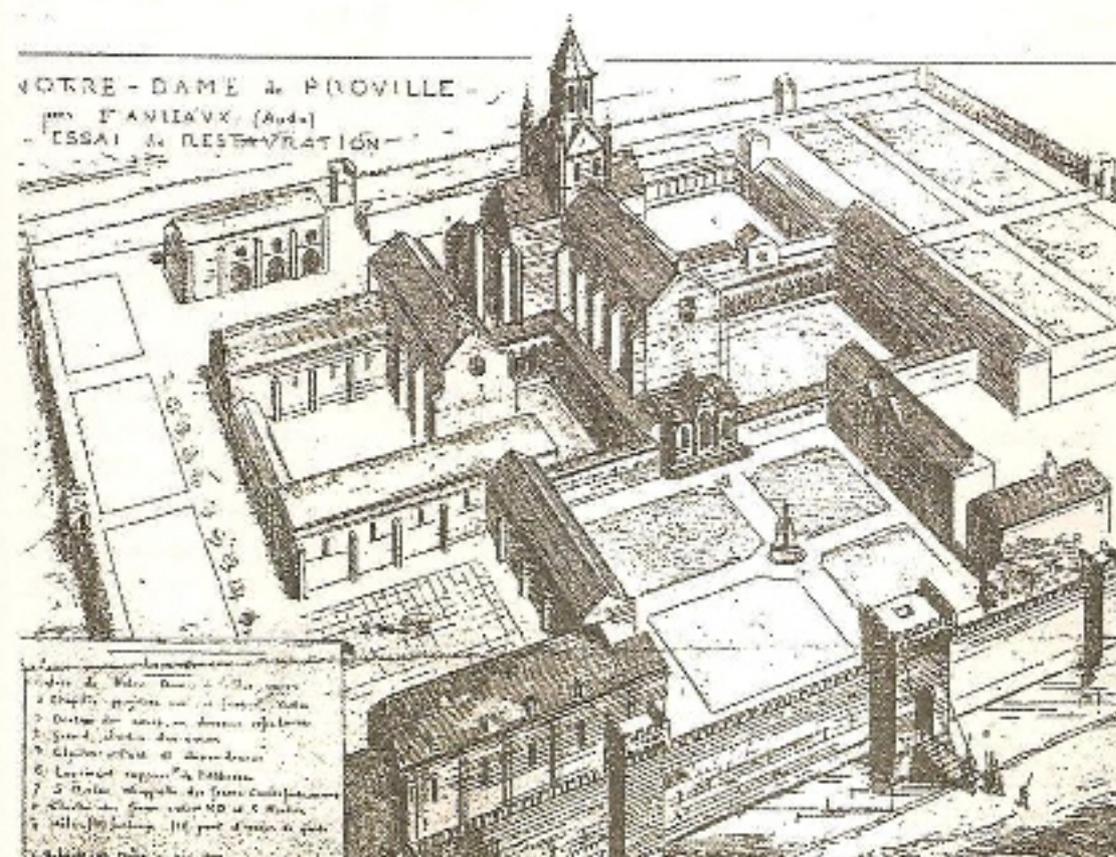


Figure 2 : Abbé Bahou : Restitution du monastère de Prouille au XIIe siècle (gravure, *op. cit.*, 1902, p. 44).

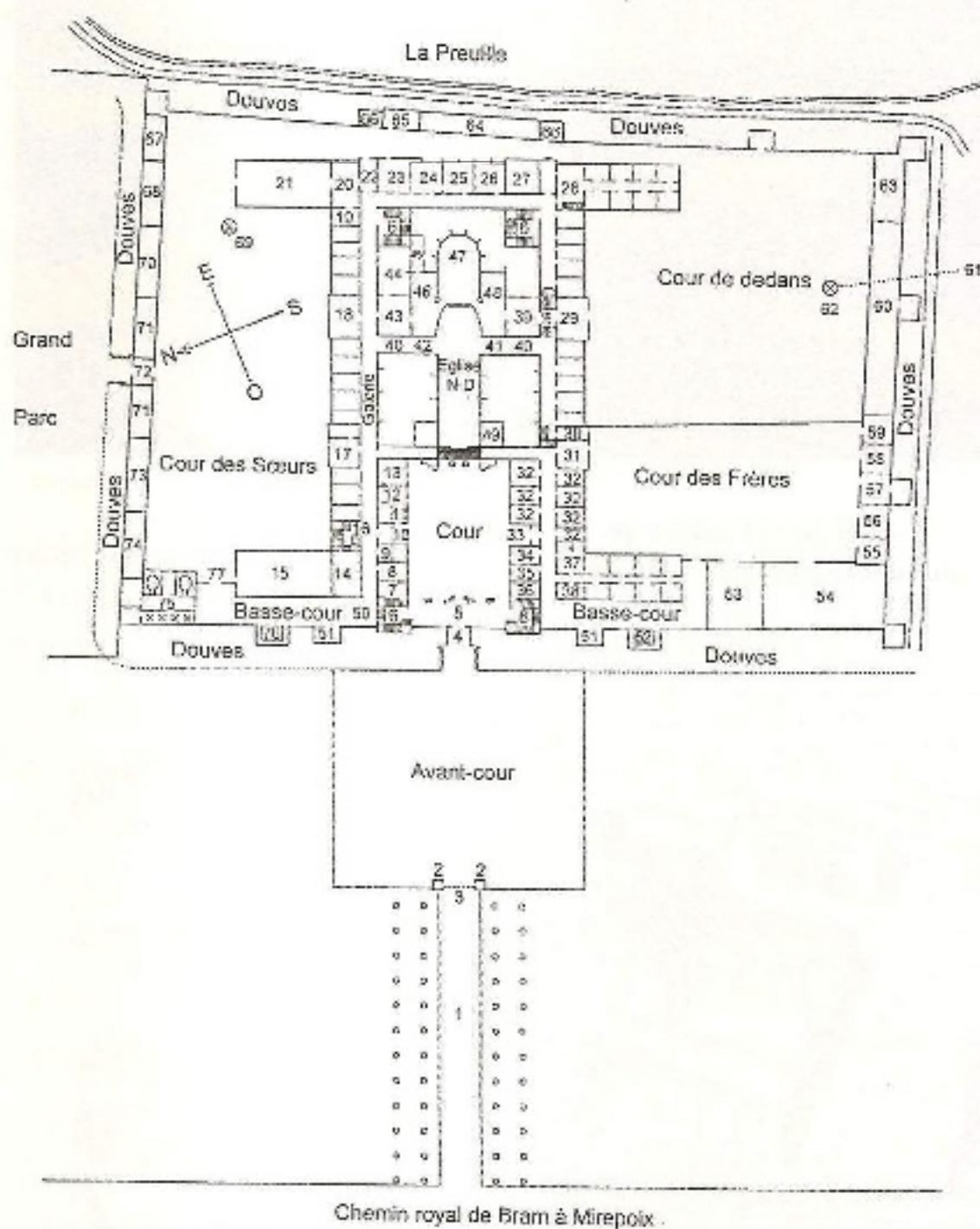


Figure 3 : Plan au rez-de-chaussée du monastère de Prouille au XVIII^e siècle d'après le projet de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, reproduit par le R.P. Raymond Vergès (fig.18) (restitution par Ph. Cachau d'après le *Guide du Pèlerin*, Toulouse, 1934).

Légendes du plan du monastère de Prouille au XVIIIe siècle, d'après celui du frère Raymond Vergès (fig.18).

- | | |
|--|---|
| 1-Allée d'ormes | 40-Descentes de la crypte ou caveau |
| 2-Pavillon des gardes suisses | 41-Sacristie extérieure |
| 3-Grille d'honneur | 42-Confessionnaux |
| 4-Porte cochère | 43-Avant-chœur |
| 5-Aile d'entrée | 44-Librairie |
| 6-Grands escaliers de l'aile des sœurs (à gauche) et de l'aile des frères (à droite) | 45-Chapelle du Crucifix |
| 7-Salle du tour. Portier | 46-Chapelle Saint-Dominique |
| 8-Salle du tour. Sœurs tontières | 47-Chœurs des religieuses |
| 9-Parloir de la procure | 48-Chapelle Saint-Michel |
| 10-Porte de la clôture des sœurs | 49-Sacristie et passage des frères |
| 11 Parloir | 50-Portail de la basse-cour des voitures |
| 12-Grand parloir extérieur | 51-Latrines ou cabinet d'aisance |
| 13-Grand parloir intérieur | 52-Abreuvoir, ancienne grosse tour d'entrée |
| 14-Vestibule ou antichambre | 53-Forge, plâtrière, atelier de menuiserie |
| 15-Chapitre | 54-Grande écurie |
| 16-Grand escalier de l'aile des sœurs menant à l'appartement de la prieure | 55-Boucherie |
| 17-Bureau de la procure | 56-Étables |
| 18-Salle d'assemblée | 57-Bergerie |
| 19-Lingerie | 58-Porcherie |
| 20-Atrium du réfectoire | 59-Poulailler |
| 21- Réfectoire des sœurs | 60-Cave, greniers, buanderie, cuisine |
| 22-Office | 61-Source de la fontaine |
| 23-Cuisine (gras) | 62-Fontaine |
| 24-Cuisine (maigre) | 63-Dépenses |
| 26-Dépenses du réfectoire des pensionnaires | 64-Bûcher |
| 27- Réfectoire des pensionnaires | 65-Souillurdes |
| 28-Espace entresolé et son escalier | 66-Latrines ou cabinets d'aisance |
| 29-Salle d'assemblée | 67-Grenier |
| 30-Cuisines des frères | 68-Cabinets (d'aisance ?) |
| 31-Réfectoire des frères | 69-Fontaine Notre-Dame |
| 32-Cellules des étrangers | 70-Atelier du jardin |
| 33-Porte de la clôture des frères | 71-Jardin des deux prieures (Mesdames de Bellegarde et de Montaut Miglos) |
| 34-Parloir des frères | 72-Passage au grand parc avec pigeonnier au-dessus |
| 35-Pharmacie | 73-Pouillatdes |
| 36-Loge du frère portier | 74-Charbonnière |
| 37-Chapelle des frères | 75-Boulangerie, fours et bûchers |
| 38-Sacristie | 76-Lavoir (ancienne four) |
| 39-Sacristie intérieure | 77-Portail clôture pour charrettes |

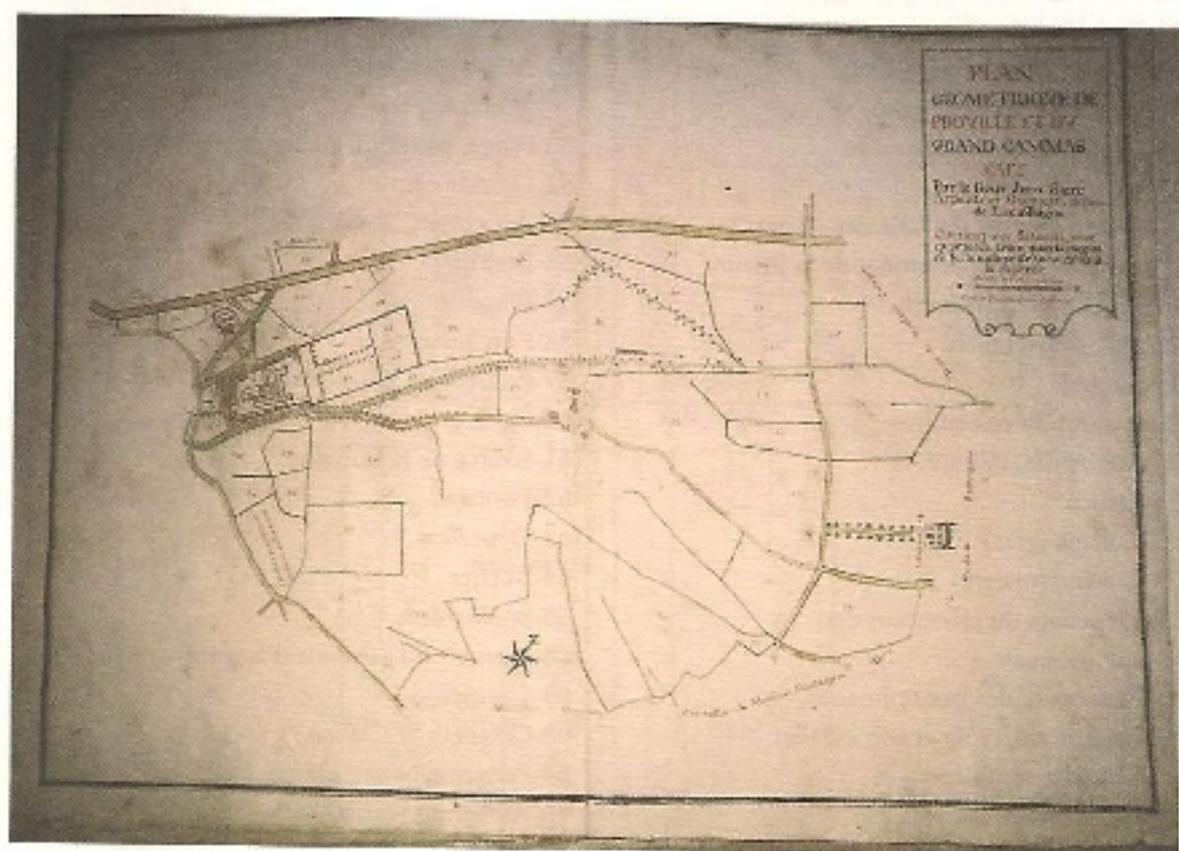


Figure 4 : "Plan géométrique de Prouille et du Grand Cammas" par Jean Sicré, arpenteur géomètre de Lacassaigne (Archives du monastère de Prouille, plan du 24 août 1772 ; monastère visible à gauche).



Figure 5 : Vestiges de l'ancien monastère de Prouille dans les communes environnantes (cl Ph. Cachau).



Figure 6 : *Idem.*



Figure 7 : *Idem.*

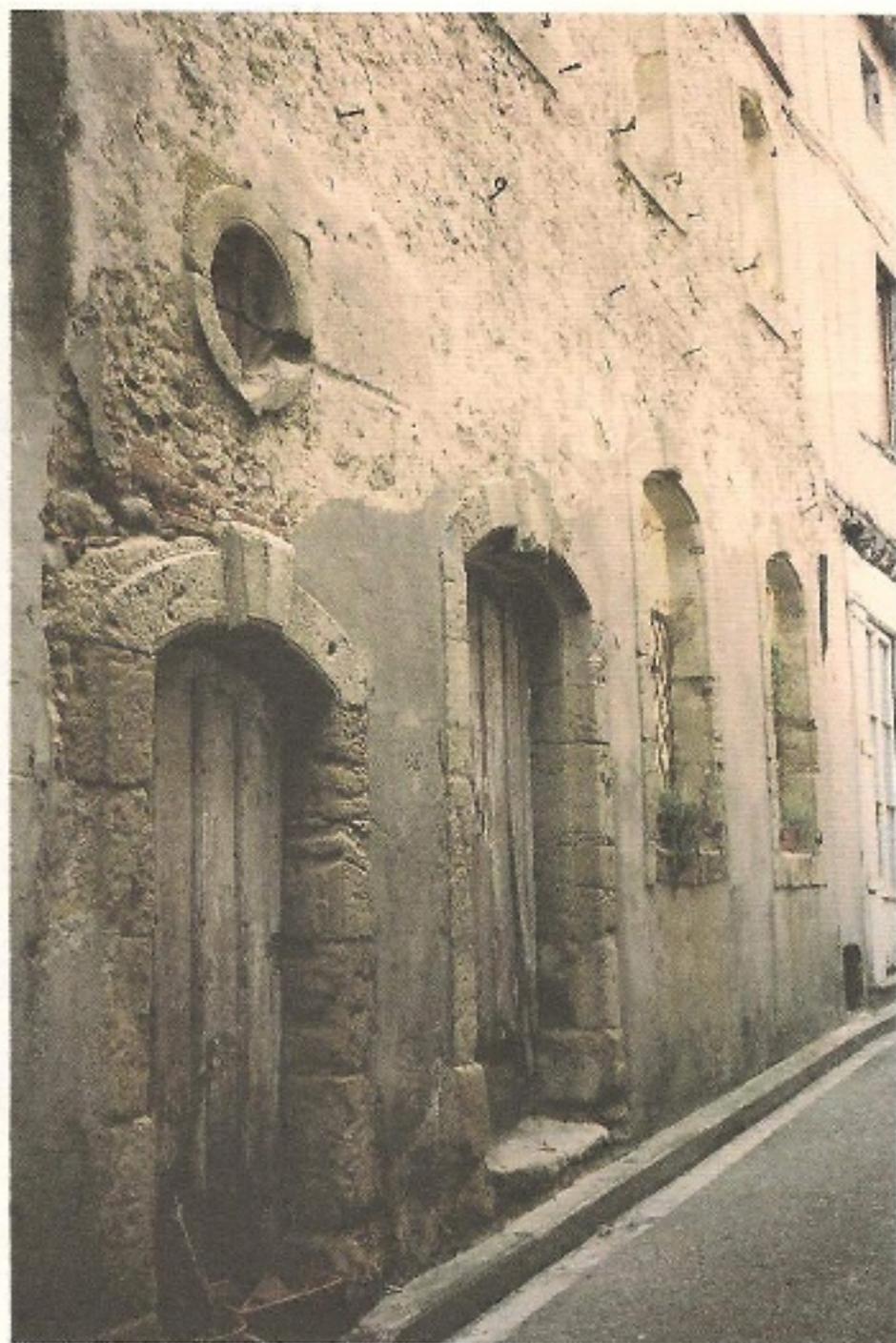


Figure 8 : Vestiges du monastère de Prouille dans les maisons de Fanjeaux
(cl. Ph. Cachau).



Figure 9 : *Idem.*



Figure 10 : Fragment du bas-relief du fronton de l'église Notre-Dame de Prouille sur une maison du village de Bram (Aude).

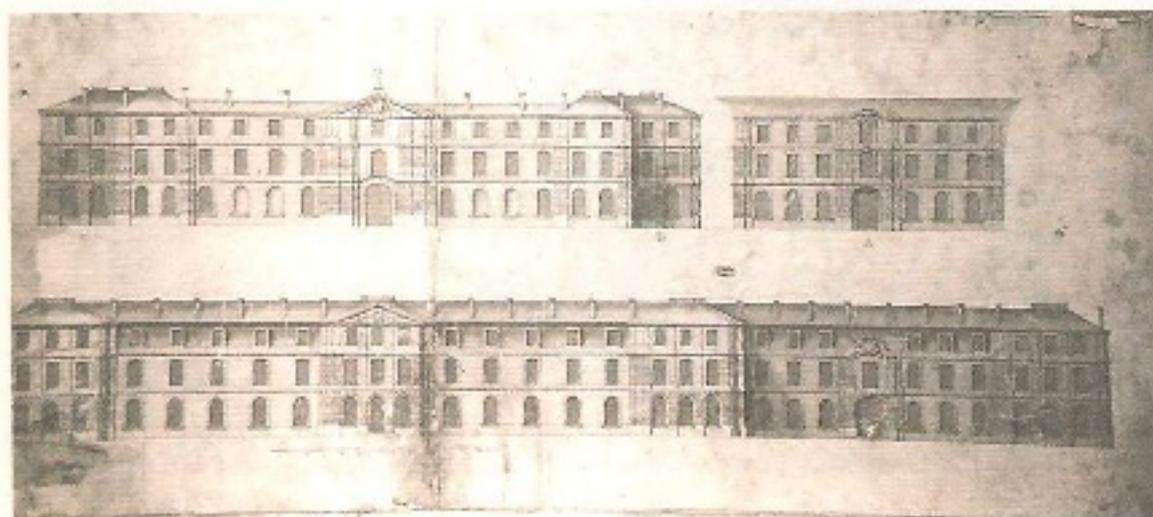


Figure 11 : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : Elévation du nouveau monastère royal Notre-Dame de Prouille (Archives du monastère de Prouille, 1746).

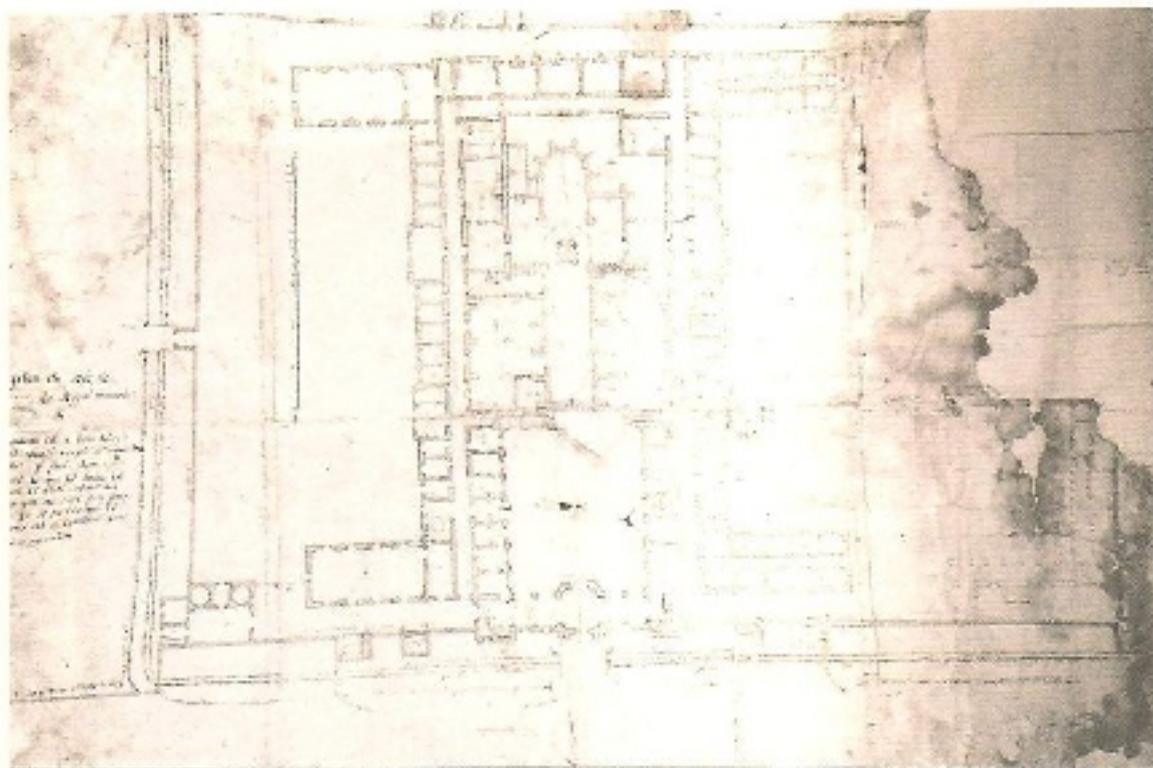


Figure 12 : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (d'après) :
Plan du nouveau monastère royal Notre-Dame de Prouille
(Archives du monastère de Prouille, 1746).



Figure 13 : Vue de l'allée conduisant au monastère de Prouille
depuis la route de Bram à Panjeaux
(cl. Ph. Cachau).

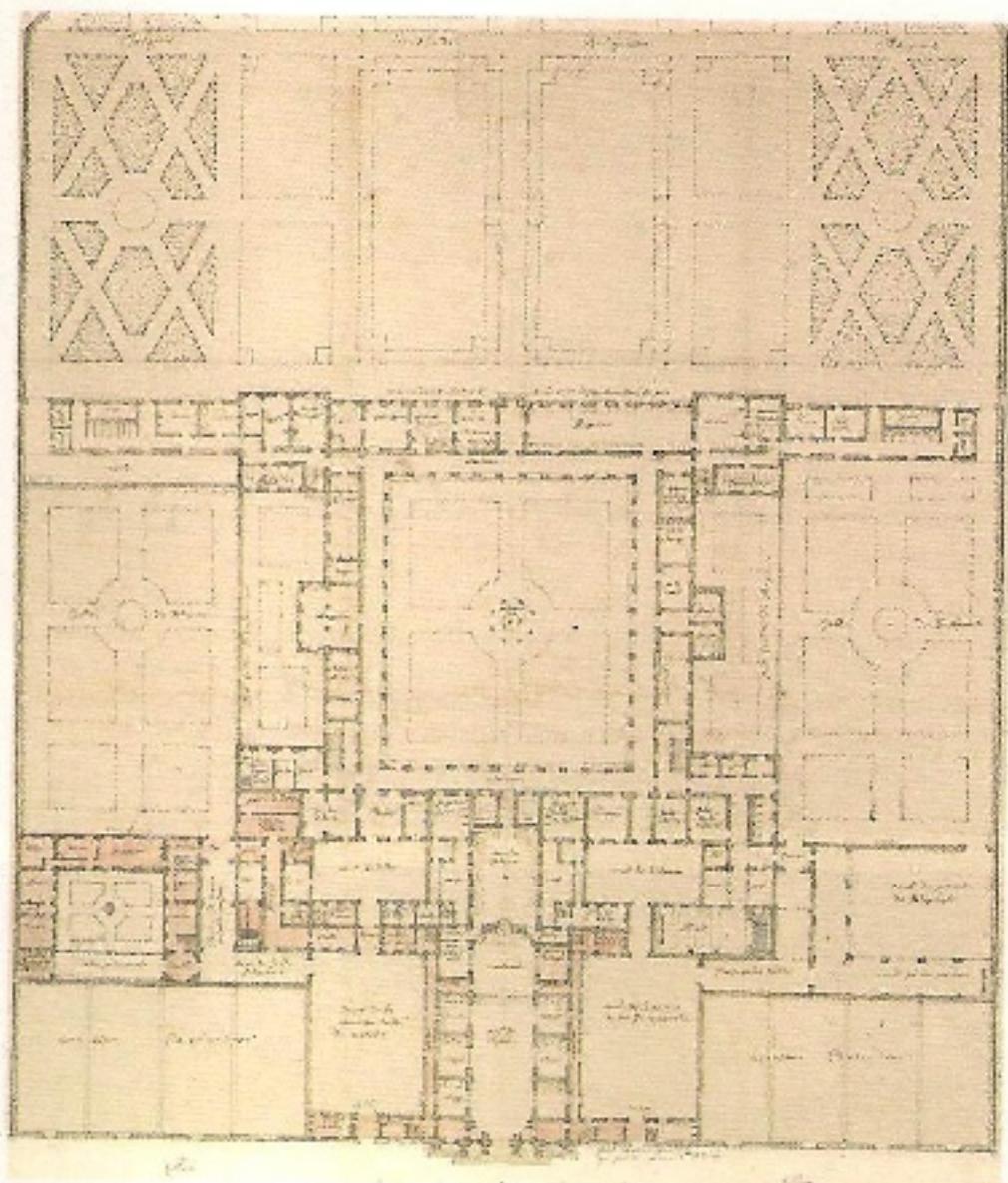


Figure 14 : François d'Orbay (d'après Jules Hardouin-Mansart) :
Plan général du couvent des Capucines à Paris, 1686
(B.N.F., Est., Va 441, De Cotte 2712).

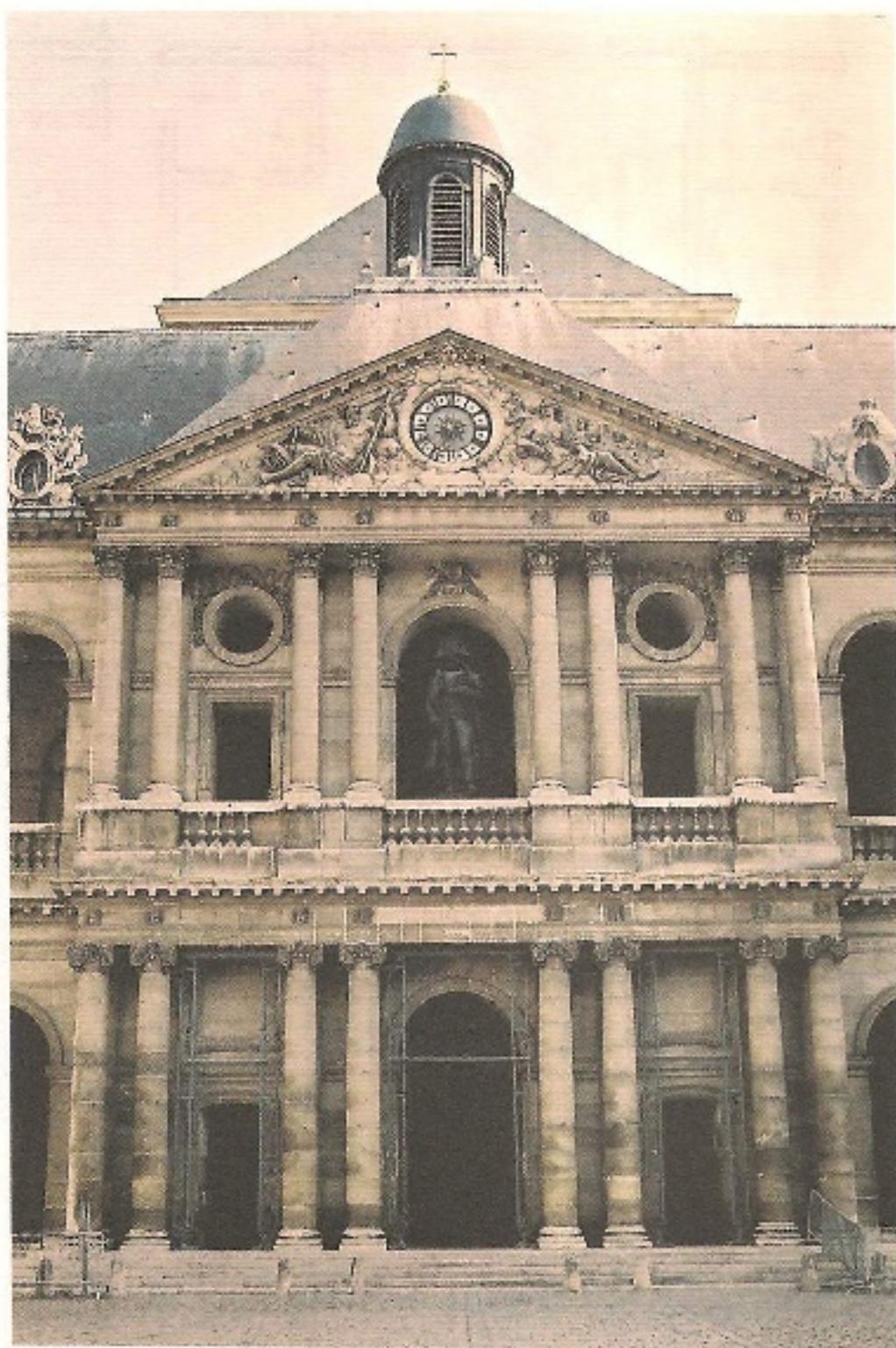


Figure 15 : Jules Hardouin-Mansart :
Elévation de l'église Saint-Louis des Invalides sur la cour principale
(cl. Ph. Cachau).

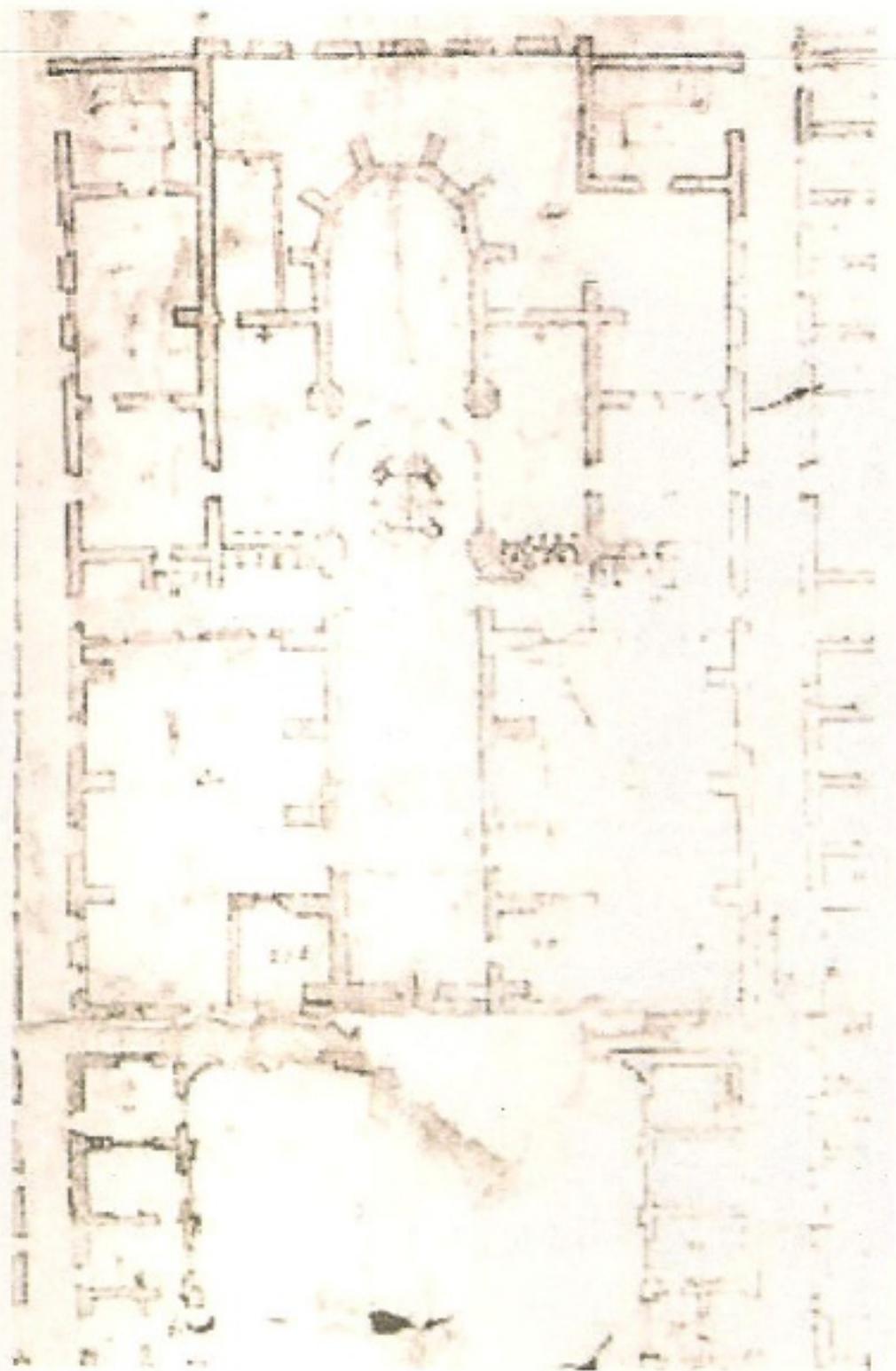


Figure 16 : Détail de l'église Notre-Dame sur le plan de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1746).

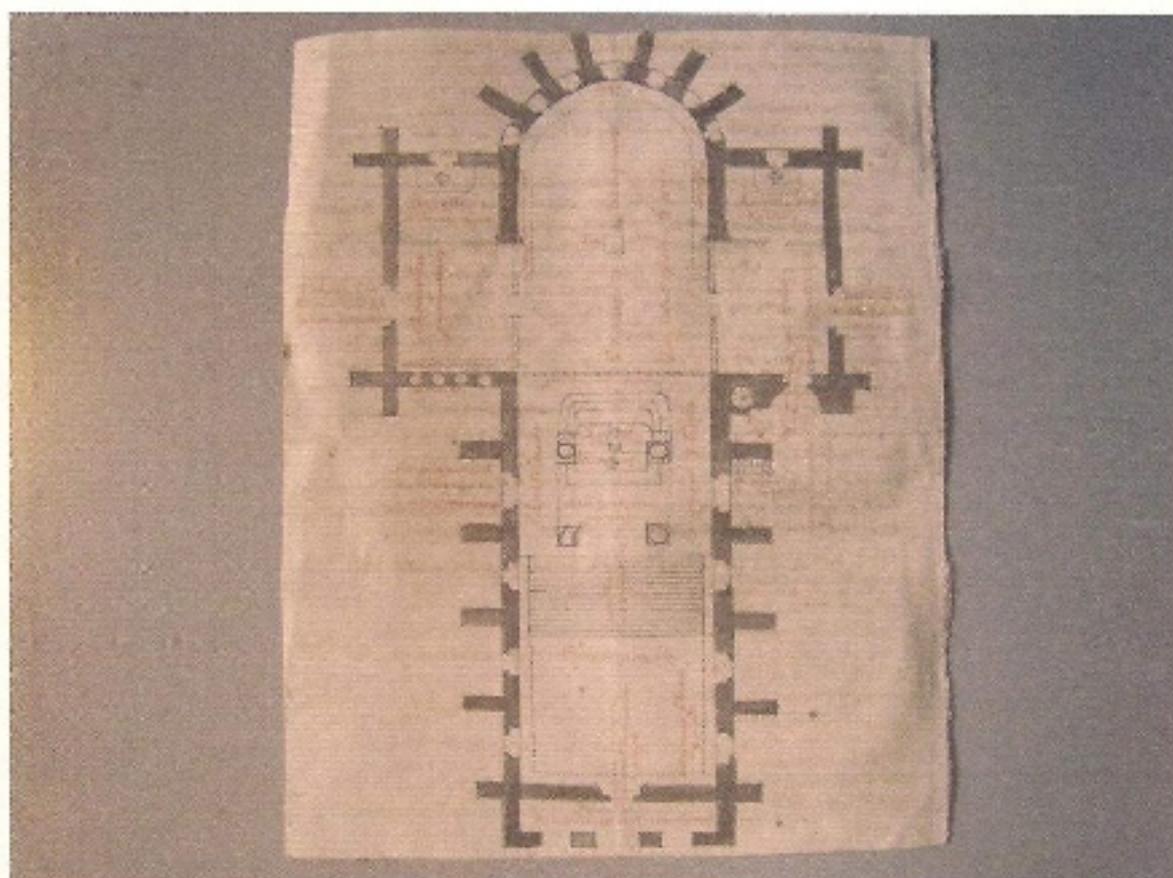


Figure 17 : Jean-Arnaud Raymond (d'après) : Plan de la nouvelle église Notre-Dame de Prouille avec indications de Mme de Montaut Miglos (Rome, Sainte-Sabine, AGOP XII 31 020, fol. 308, 1785).

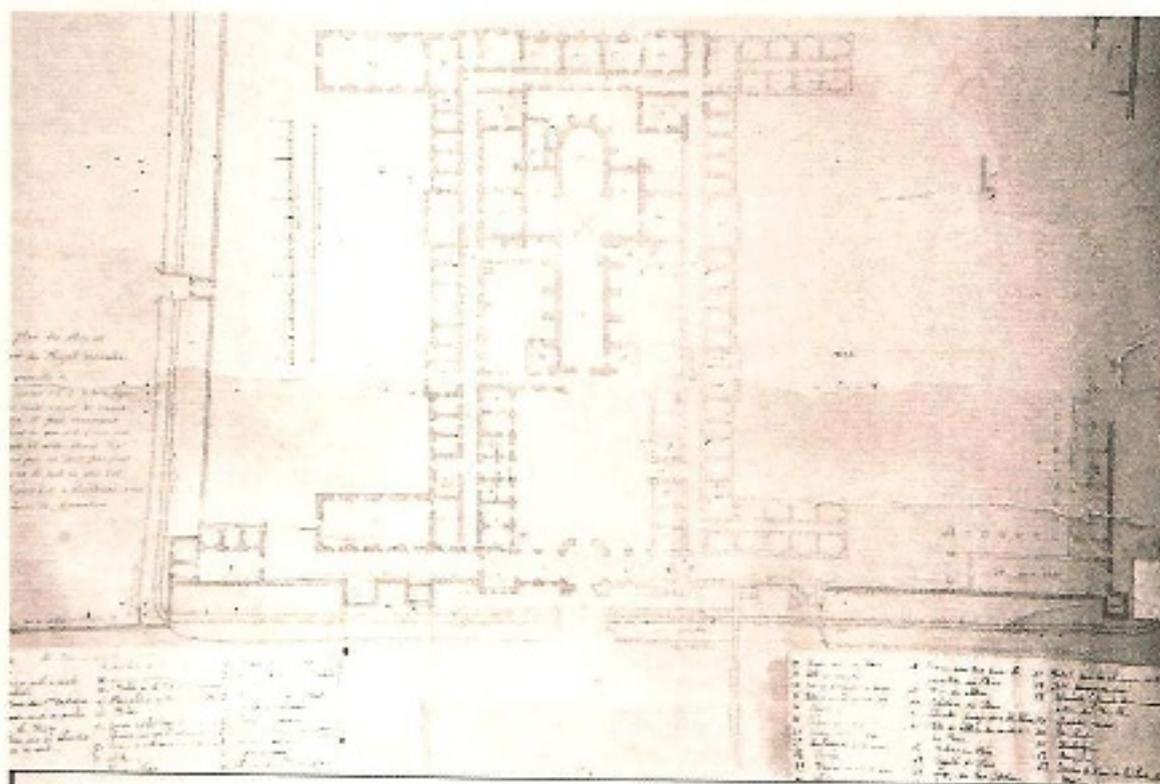
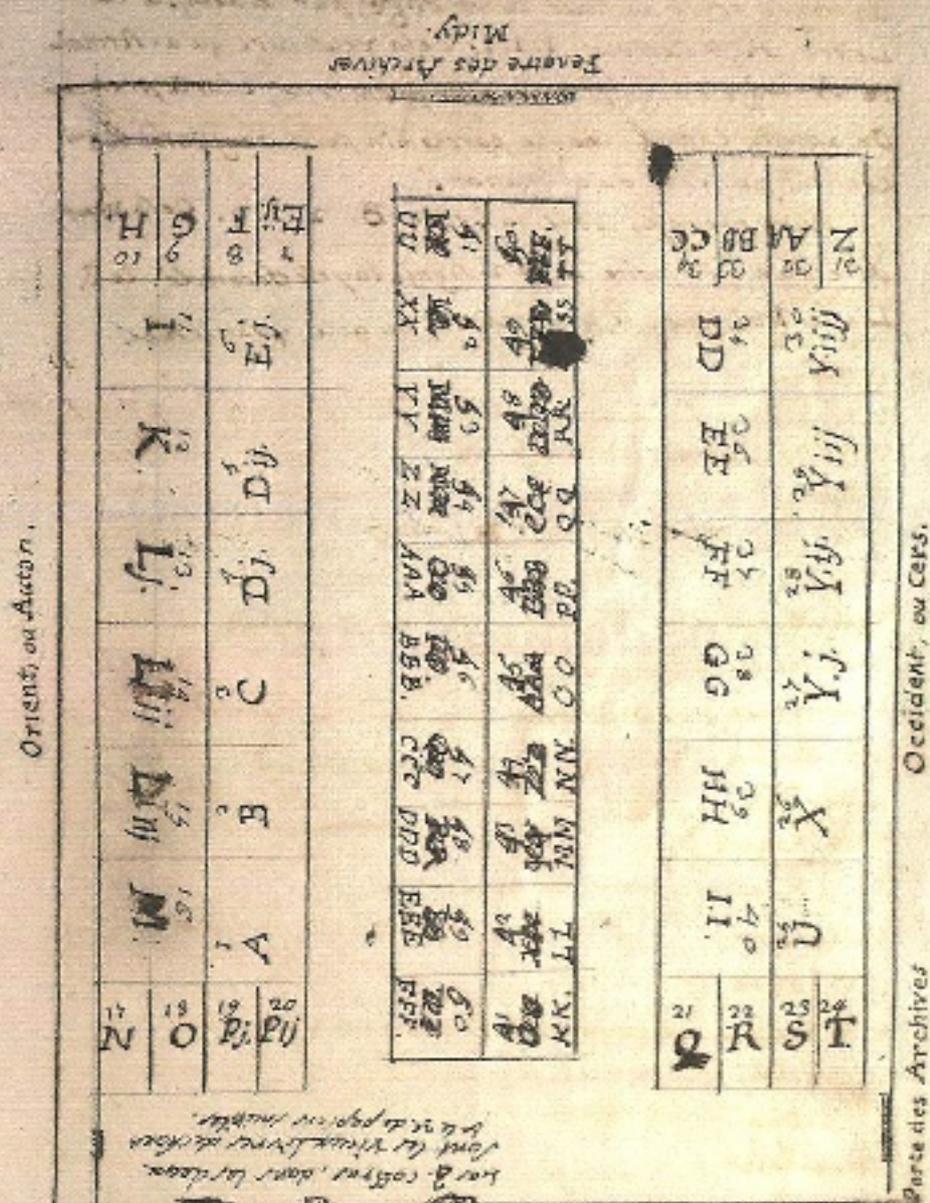


Figure 18 : Frère Raymond Vergès : Plan annoté du monastère de Prouille établi d'après celui de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (Archives du monastère de Prouille, milieu XVIIIe).

Plan des Archives.



Dans ces Archives il y a comme on voit trois Tables les deux, de chaque côté, plus élevés, que celle du Milieu; les deux grandes, ont Chacune Vingt Armoires, Chacun est partagé en deux, le dessus de ces Armoires servant Layette première, & le dessous Layette seconde. La Table du milieu contient aussi 20 Armoires plus petites & qui ne sont pas divisées, & toutes les Armoires marquées d'une, ou plusieurs Lettres de l'Alphabet, comme on voit.

Figure 19 : Plan de la salle des archives au premier étage du logis des seurs (Archives départementales de l'Aude, 3 J 2634, XVIIIe siècle).